

# Pour qu'il Règne

## Miséricorde divine et miséricorde chrétienne



P401117 - Editeur responsable : Abbé Thierry Legrand - Rue de la Concorde 37, 1050 Bruxelles

# District du Benelux – Lieux de culte

## Belgique

### ■ Bruxelles Église Saint-Joseph

Square Frère-Orban, 3  
1040 Bruxelles  
stjoseph@stpiex.be

**Dimanches et fêtes :**  
Messe basse à 8h00  
Grand-messe à 10h00

**En semaine :**  
Messe basse à 18h00  
Permanence d'un prêtre  
à partir de 16h30

**Prieuré du Christ-Roi :**  
Rue de la Concorde, 37  
1050 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 550 00 20

**En semaine :**  
Messe basse à 7h15  
Le jeudi : Messe à 8h25  
(en période scolaire)

**Dimanches et fêtes :**  
Messe basse à 18h30  
Vêpres & Salut à 17h30

### ■ Anvers Prieuré du T.-S. Sacrement

Hemelstraat 21,  
2018 Antwerpen  
Tél. : +32 (0)3 229 01 80

**Dimanches et fêtes :**  
Messe à 7h30 et 10h00  
Salut du Saint Sacrement à 18h00

**En semaine :**  
Messe basse à 18h30  
Samedi à 9h30  
Chapelet à 18h00

### ■ Flandre Orientale Chapelle Saint-Amand

Kortrijksesteenweg 139,  
9000 Gent  
Tél. : +32 (0)3 229 01 80

**Dimanches et fêtes :**  
Grand-messe à 10h00

### ■ Hainaut Carmel du Sacré-Coeur

Rue des Wagnons 16  
7380 Quiévrain  
Tél. : +32 (0)65 45 81 65

**Dimanches et fêtes :**  
Messe basse à 8h00  
Grand-messe à 10h00

**En semaine :** Messe basse à 8h00

### ■ Namur Chapelle Saint-Aubain

Rue Delvaux 8,  
5000 Namur  
Tél. : +32 (0)2 550 00 20

**Dimanches et fêtes :**  
Grand-messe à 10h30

**En semaine :**  
Lundi : 11h15  
Samedi : 10h00

### ■ Liège Eglise du Sacré-Coeur

Steffeshausen 5  
4790 Burg Reuland  
Tél. : +32 (0)80 46 00 13

**Dimanches et fêtes :**  
Grand-messe à 9h00

## Pays-Bas

### ■ Gerwen Prieuré Saint-Clément

Heuvel, 23  
5674 RR Nuenen -Gerwen  
Tél. : +31 (0)40 283 45 05

**Dimanches et fêtes :**  
Messe à 10h30

**En semaine :**  
Lun./mar./jeu. : 18h30  
Mer./Ven. : 7h15  
Samedi : 8h30

### ■ Kerkrade Eglise sainte-Marie-des-Anges

Pannesheiderstraat, 71  
6462 EB Kerkrade  
Tél. : +31 (0)40 283 45 05

**Dimanches :**  
Messe à 9h30

### ■ Leiden Chapelle N.-D. du Rosaire

197 Sumatrastraat  
2315 Leiden  
Tél. : +31 (0)40 283 45 05

**Dimanches :**  
Messe à 10h30

**En semaine :**  
Vendredi : 19h00  
Samedi : 9h00

### ■ Luxembourg Chapelle Saint Hubert

3316 Bergem  
Tél. : +352 (0) 6 21 37 84 14  
Tél. : +32 2 550 00 20

**Dimanches :**  
Chapelet (et confessions) à 17h00  
Messe chantée à 17h30

## Éditeur responsable :

Abbé Thierry Legrand  
Rue de la Concorde, 37  
1050 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 550 00 20  
Fax : +32 (0)2 550 00 29

Les articles de notre bulletin  
paraissent sous la responsabilité  
de leurs auteurs.

Courriel : district@stpiex.be  
Site : www.stpiex.be



## Versements et soutien financier :

Veillez procéder par virements bancaires à :  
"Fraternité Saint-Pie X"  
et effectuer vos virements au profit du compte :  
ASBL Fraternité Saint-Pie X  
BIC : GEBABEBB  
IBAN BE20 0016 9750 5656

Ou par chèques au nom de:  
"Fraternité Saint-Pie X"

Prix : 3,50 €  
Abonnement normal : 35 € (6 numéros + frais d'envoi)  
Abonnement de soutien : 50 €



# Editorial

Le 11 avril dernier, le pape François annonçait par la bulle *Misericordiae Vultus*, un jubilé de la Miséricorde, débutant le 8 décembre prochain. Il y déclarait que nous devons tout particulièrement à notre époque, « fixer notre regard sur la miséricorde, afin de devenir nous aussi signe efficace de l’agir du Père. Il expliquait ensuite pourquoi il avait choisi la date du 8 décembre 2015. S’il rappelle que le 8 décembre est la fête de l’Immaculée Conception, il n’y voit pas la raison principale de son choix, mais uniquement un exemple de la façon dont Dieu agit envers les hommes. En effet, la raison essentielle de ce jubilé, il la donne un peu plus bas : « *J’ai choisi la date du 8 décembre pour la signification qu’elle revêt dans l’histoire récente de l’Eglise. Ainsi, j’ouvrirai la Porte Sainte pour le cinquantième anniversaire de la conclusion du Concile œcuménique Vatican II* ».

Rappelons ce qu’il avait déjà dit au sujet de cet anniversaire du concile, le 16 avril 2013, quelques mois après son élection au Souverain Pontificat : « *après 50 ans, avons-nous fait tout ce que nous dit l’Esprit Saint dans le concile, dans cette continuité dans la croissance de l’Eglise qu’a été le concile ? Nous fêtons cet anniversaire en érigeant une sorte de monument au concile mais nous nous inquiétons surtout qu’ils ne nous dérangent pas. Nous ne voulons pas changer. Il y a plus : certaines voix veulent revenir en arrière. Cela s’appelle être des nuques raides, cela s’appelle vouloir domestiquer l’Esprit Saint, cela s’appelle être des cœurs lents et sans intelligence* ». Dans la suite de la Bulle annonçant le jubilé, le Pape François cite ses deux prédécesseurs impliqués dans le concile : Jean XXIII et Paul VI. Pour Jean XXIII, il rappelle l’intention de ce dernier, qui préférerait « *recourir au remède de la miséricorde plutôt que de brandir les armes de la sévérité* ». Puis il cite le célèbre discours de clôture du concile prononcé par Paul VI où celui-ci disait qu’un « *courant d’affection et d’admiration a débordé du Concile sur le monde humain moderne* ». Ce qui aurait été sans doute plus éclairant ce sont les quelques phrases précédentes de ce discours : « *la religion du Dieu qui s’est fait homme s’est rencontrée avec la religion (car c’en est une) de l’homme qui se fait Dieu. Qu’est-il arrivé ? Un choc, une lutte, un anathème ? Cela pouvait arriver ; mais cela n’a pas eu lieu. La vieille histoire du bon Samaritain a été le modèle et la règle de la spiritualité du Concile. Une sympathie sans bornes pour les hommes l’a envahi tout entier. La découverte et l’étude des besoins humains ont absorbé l’attention de notre Synode. Reconnaissez-lui au moins ce mérite, vous, humanistes modernes, qui renoncez à la transcendance des choses suprêmes, et sachez reconnaître notre nouvel humanisme : nous aussi, nous plus que quiconque, nous avons le culte de l’homme.* »

Les causes de ce jubilé, exprimées par le Pape François, suffise à ne pas nous réjouir de cet évènement. Comme le rappelait si bien M. l’abbé Petrucci, supérieur du district d’Italie : « *un Jubilé, comme le mot l’indique, est l’occasion de se réjouir pour un anniversaire important dans l’Eglise. En l’an 2000, la Fraternité avait participé massivement à l’évènement indicté en mémoire de la Rédemption. Or, dans la Bulle d’indiction du prochain Jubilé, le Pape affirme explicitement que son but sera de célébrer le Concile Vatican II, à cinquante ans de sa clôture. Je crois réellement qu’il sera impossible de se réjouir de cet évènement dont Monseigneur Lefebvre comparait la gravité à une troisième guerre mondiale.* » Mais en outre, le Pape, dans cette bulle, donne une image faussée de la Miséricorde divine. Il l’a défini comme « *l’acte ultime et suprême par lequel Dieu vient à notre rencontre* ». Mais cette définition est grandement fautive. Elle rejoint d’ailleurs dans la fausseté la définition de la Charité qui consiste, selon lui, à aller vers les autres et à accepter la visite de « l’autre », que cet autre soit Jésus-Christ ou un homme.

Pour ce qui concerne la Miséricorde, nous devons noter que nulle part le Pape François ne rappelle que cette miséricorde exige une contrepartie du côté de la créature : c’est la misère dans laquelle se trouve celui sur qui s’exerce la miséricorde divine, et donc la nécessité pour lui de reconnaître sa misère. Ou s’il en parle, ce sont en des termes généraux. Le Pape donne l’impression de pas vouloir parler des péchés personnels qui sont pourtant la cause de l’exercice de la miséricorde divine sur telle âme particulière ; peut-être parce qu’il ne veut pas se permettre de juger..., comme il le déclarait au sujet des homosexuels. Au contraire, comme l’écrivait si bien saint François de Sales, « *entre la miséricorde et la misère, il y a une certaine liaison si grande, que l’une ne peut s’exercer sans l’autre. Les fautes et les infidélités que nous commettons tous les jours, doivent nous apporter de la honte et de la confusion, lorsque nous voulons approcher de Notre-Seigneur. Aussi est-il bien raisonnable qu’ayant offensé Dieu, nous nous retirions un peu par humilité, et demeurions confus ; mais il ne faut pas demeurer là : car ces vertus d’humilité, d’abjection et de confusion, sont des vertus par lesquelles nous devons monter à l’union de notre âme avec son Dieu* ».

Dans tout le texte de cette Bulle, apparaît ce que le Pape François appelle miséricorde : le mouvement vers l’autre, que ce soit le mouvement de Dieu vers les hommes et du croyant vers les autres. Mais la miséricorde est-elle cela ? C’est ce à quoi nous allons essayer de répondre dans le dossier de ce numéro du « *Pour Qu’Il Règne* »

# La miséricorde d'après Saint Thomas d'Aquin

La Miséricorde est discutée par Saint Thomas d'Aquin dans le « Traité de la Charité »

## LA CHARITÉ

### Question 30 : La Miséricorde.

Nous avons à traiter maintenant de la miséricorde, au sujet de laquelle on se demande :

1. A-t-elle pour motif propre le mal d'autrui ?
2. Qui peut être miséricordieux ?
3. Est-elle une vertu ?
4. La plus grande des vertus ?

### ARTICLE 1 : Le mal est-il le motif propre de la miséricorde ?

#### DIFFICULTÉS :

1. Non, semble-t-il, puisque le mal de la faute qui est plus grand que le mal de la peine provoque l'indignation plus encore que la miséricorde.
2. Il y a des choses accablantes et effrayantes qui semblent le comble du malheur. Et cependant Aristote dit que « *ce qui cause l'effroi est tout autre chose que ce qui cause la pitié; l'affreux chasse la pitié* ». Le mal n'est donc pas toujours un motif de miséricorde.
3. Ce qui n'est qu'un signe, une représentation du malheur, n'en est pas la réalité. Or, Aristote dit que nous sommes émus et apitoyés par de pareils signes et représentations. Ce n'est donc pas toujours et uniquement par le mal lui-même.

**CEPENDANT :** Selon saint Damascène, la miséricorde est une espèce de tristesse, et la tristesse est toujours causée par un mal.

**CONCLUSION :** « *La miséricorde, dit saint Augustin, c'est la compassion de notre cœur pour la misère d'autrui, sentiment qui nous pousse à lui venir en aide, si nous le pouvons* ». Le mot miséricorde signifie, en effet, un cœur rendu misérable par la misère d'autrui. Or, la misère est l'opposé du bonheur; et en quoi consiste le bonheur ou béatitude ? A avoir ce que l'on veut. « *Celui-là est bienheureux, dit saint Augustin, qui a tout ce qu'il veut et ne veut rien de mal* ». La misère, par contre, c'est de subir ce que l'on ne veut pas. Disons maintenant qu'il y a trois manières de vouloir quelque chose: par un désir nature), par exemple, l'être et la vie; par un choix réfléchi et arrêté; par une voie indirecte, comme de quelqu'un qui mange ce qui lui fait mal, nous disons qu'il veut se rendre malade, non pas qu'il veuille cet effet, mais parce qu'il en veut la cause.

Voici l'application. La miséricorde, ou commisération, a pour premier motif, et plus ordinaire, ce qui contrarie l'appétit, le désir de la nature humaine: « *elle est la douleur*

*que nous ressentons à la vue d'un malheur capable de perdre ou d'affliger un de nos semblables* ». Un second motif, plus capable encore de nous toucher, c'est lorsque de pareils maux surviennent à l'encontre des projets et des espoirs, comme « *les accidents dus au hasard, dit Aristote, ou encore un malheur qui nous arrive d'un côté précisément d'où nous n'attendions que du bien* ». Le troisième motif, c'est quand le mal est au comble et accable la volonté tout entière: avoir été toujours un homme de bien et avoir le malheur pour récompense. « *On s'apitoie surtout si des gens cruellement éprouvés sont honnêtes, et dont l'infortune nous semble d'autant plus imméritée* ».

#### SOLUTIONS :

1. Une faute est toujours volontaire; à ce titre, elle n'inspire pas la pitié, mais exige le châtement. Cependant, il lui arrive d'être une certaine peine, par quelque chose qui l'accompagne et qui va contre la volonté du pécheur; ainsi est-elle une misère et peut-elle nous inspirer la miséricorde et la pitié, comme le dit saint Grégoire: « *La vraie justice n'a pas de dédain pour les pécheurs, mais de la compassion* ». « *Jésus, en voyant cette multitude d'hommes, fut ému de compassion pour eux, parce qu'ils étaient harassés et abattus, comme des brebis sans pasteur* ».
2. La miséricorde, au sens propre, c'est avoir pitié de la misère d'autrui; si l'on dit que l'on a pitié de soi-même, c'est, comme on le dit à propos de la justice, par manière de comparaison et par une espèce de dédoublement: « *Aie pitié de ton âme et rends-toi constamment agréable à Dieu* ». Nous éprouvons donc, non pas de la pitié proprement dite, mais de la douleur lorsque nous sommes cruellement frappés; de la douleur encore, et non de la pitié, si ceux qui sont frappés sont d'autres nous-mêmes, des enfants ou des parents,



dont le mal est, pour ainsi dire, le nôtre. C'est dans un sens analogue qu'Aristote dit que « l'affreux chasse la pitié ».

3. L'attente et le souvenir causent du plaisir, s'il s'agit d'un bien; mais, s'il s'agit d'un mal, c'est de la tristesse, moins violente cependant que s'il était présent. C'est pourquoi les choses qui nous représentent, nous remettent sous les yeux des malheurs pitoyables, excitent en nous ce sentiment qui s'appelle la pitié.

## ARTICLE 2 : La miséricorde a-t-elle pour motif un défaut en celui qui la ressent ?

### DIFFICULTÉS:

1. Répondre affirmativement est impossible, puisque Dieu ne manque absolument de rien et cependant il est souverainement miséricordieux: « *La miséricorde remporte sur toutes ses œuvres* ».

2. S'il en était ainsi, les gens qui n'ont plus rien seraient les plus miséricordieux; mais Aristote déclare que « *les gens ruinés de fond en comble n'ont plus de pitié pour personne* ».

3. Subir un outrage, c'est souffrir un préjudice. Or, Aristote dit que, « *quand on est dans l'indignation, à la suite d'un outrage reçu, on ne ressent pas non plus la pitié* ».

**CEPENDANT:** *La miséricorde est une certaine tristesse. Or, le sentiment d'un défaut, d'une indigence, nous attriste, ainsi ceux qui sont faibles sont-ils plus enclins à la tristesse, et nous porte à la miséricorde.*

**CONCLUSION:** Etre miséricordieux, c'est compatir à la misère d'autrui: cela même qui nous fait souffrir de cette misère nous inspirera donc la miséricorde. Or, ce qui nous attriste et nous fait souffrir, c'est toujours un mal qui nous atteint nous-mêmes; nous nous attristerons donc, nous souffrirons de la misère d'autrui dans la mesure où nous la regarderons comme la nôtre. Ce qui peut arriver de deux manières, correspondant à deux espèces d'union.

Union affective, résultat de l'amour. Celui qui aime regarde son ami comme un autre lui-même, le mal de son ami comme le sien propre et en souffre tout autant. Aristote dit que « *l'ami est celui qui... s'afflige de nos chagrins* », et saint Paul, que la charité fait « *se réjouir avec ceux qui sont dans la joie et pleurer avec ceux qui pleurent* ».

Union réelle: le mal d'autrui est proche de nous, il va nous atteindre. Les hommes, dit Aristote, éprouvent de la pitié pour ceux qui leur sont unis ou semblables, à la pensée qu'eux-mêmes pourraient subir le même sort; c'est ainsi que les vieillards et les sages, instruits par l'expérience, et aussi les malades et les craintifs sont plus portés à la miséricorde. Au contraire, la pitié est étrangère à ceux qui s'imaginent jouir de tous les biens possibles et donc être puissants et à l'abri de tous les maux.

Ainsi donc, un « défaut », au sens défini plus haut, rend toujours miséricordieux, soit qu'on le regarde comme personnel, par affection pour celui qui en souffre, soit parce que l'on a des raisons de le redouter pour soi-même.

### SOLUTIONS :

1. Dieu n'est miséricordieux que par amour, et il nous aime comme si nous étions quelque chose de lui-même.

2. Ceux qui éprouvent les extrémités des maux n'ont donc

plus à craindre de souffrir davantage et ne connaissent plus la miséricorde. De même ceux qui sont en proie à une crainte excessive: leur anxiété les absorbe et leur ferme les yeux au mal d'autrui.

3. L'indignation de ceux qui ont subi un outrage, ou qui veulent s'en venger, provoque à la colère et à l'audace, mâles passions qui exaltent le courage au milieu des difficultés. On ne pense plus alors qu'on soit vulnérable et on n'est pas enclin à la miséricorde: « *La colère est cruelle, comme l'emportement de la fureur* ». Il en va de même des orgueilleux qui méprisent les autres, les jugent méchants et donc dignes du malheur qui les frappe. « *La fausse justice* », dit saint Grégoire, la fausse vertu des orgueilleux, « *ignore la compassion et n'a que du dédain* ».

## ARTICLE 3 : La miséricorde est-elle une vertu ?

### DIFFICULTÉS:

1. La vertu a pour élément principal l'élection ou choix qui est « une préférence réfléchie ». Ce qui empêche cette réflexion ne saurait donc s'appeler vertu. Or, c'est ce que fait la miséricorde, à en croire Salluste: « *Celui qui tient conseil dans une affaire douteuse ne doit être influencé ni par la colère ni par la pitié, l'une et l'autre rendant difficile le discernement de la vérité* ».

2. Si elle était une vertu, Aristote ne dirait pas que l'indignation, qui lui est opposée, est digne d'éloge.

3. La joie et la paix, qui viennent de la charité, ne sont pas des vertus. Mais la miséricorde en vient aussi: « *pleurer avec ceux qui pleurent* » correspond à « *se réjouir avec ceux qui sont dans la joie* ». Elle n'est donc pas non plus une vertu.

4. Elle n'est pas une vertu intellectuelle, puisqu'elle n'est pas dans l'intellect; ni une vertu théologale, n'ayant pas Dieu pour objet; ni une vertu morale: elle ne règle pas les relations, comme la justice, et, quant aux passions, elle ne se ramène à aucun des douze milieux énumérés par Aristote.

**CEPENDANT:** (Comparé aux Stoïciens), comme Cicéron exprime des sentiments meilleurs, plus humains et plus conformes à ceux des âmes pieuses, lorsqu'il dit à la louange de César: « *Parmi tes vertus, il n'en est point de plus admirable, de plus attrayante que la miséricorde !* »

**CONCLUSION:** La miséricorde est une douleur causée par la misère d'autrui. Cette douleur peut n'être qu'une émotion de la sensibilité. En ce cas, la miséricorde est une passion et non une vertu. — Mais cette émotion peut être, dans la volonté, un déplaisir du mal dont souffre le prochain; dès lors, elle peut être réglée par la raison et, à son tour, régler l'émotion sensible. Comme le



dit saint Augustin: « *Ce mouvement obéit à la raison, quand la miséricorde, sauvegardant la justice, secourt un indigent ou pardonne à celui qui se repent* ». Or, la vertu humaine consiste dans cette conformité des sentiments avec la raison; la miséricorde est donc une vertu.

### SOLUTIONS :

1. Il s'agit ici de la miséricorde en tant qu'elle est une passion non réglée par la raison, et qui fausse le jugement en faisant manquer à la Justice.
2. Aristote parle de la miséricorde et de l'indignation considérées comme passions. Elles s'opposent l'une à l'autre par le jugement qu'elles portent sur le mal d'autrui: la première fait qu'on s'afflige devant des malheureux qui n'ont pas mérité leur sort; la seconde, qu'on se réjouit d'une souffrance méritée, comme aussi que l'on se fâche à la vue de gens qui réussissent sans en être dignes. « *Toutes deux, sont louables et ont une racine commune* ». Mais, à proprement parler, le sentiment opposé à la miséricorde, c'est l'envie.
3. La joie et la paix n'ajoutent rien à la raison de bien qui est l'objet de la charité et qui ne requiert donc pas une autre vertu; la miséricorde introduit une considération toute nouvelle, à savoir, la misère de celui dont elle a compassion.
4. La miséricorde, quand elle est vertu, est une vertu morale ayant pour objet les passions et se ramenant au même « milieu » que l'indignation, puisqu'elles viennent toutes deux d'un même sentiment. Ces « milieux », Aristote n'en fait pas des vertus, mais des passions, et, même à ce point de vue, ils sont louables. Cependant, rien n'empêche qu'ils aient pour principe un choix volontaire, et méritent ainsi le nom de vertu.



### ARTICLE 4 : La miséricorde est-elle la plus grande des vertus ?

#### DIFFICULTES:

1. Oui, sans doute. Le culte divin n'est-il pas l'objet suprême de la vertu ? Cependant, la miséricorde est déclarée par Dieu même meilleure encore: « *Je veux la miséricorde et non le sacrifice* ».
2. Sur ce mot de saint Paul: « *La piété est utile à tout* », la Glose dit: « *La discipline chrétienne tout entière tient en ces deux mots: miséricorde et piété* », qui sont donc les deux vertus maîtresses.
3. La vertu rend bon celui qui la possède. Or, l'homme étant d'autant meilleur qu'il est plus semblable à Dieu, une vertu est d'autant plus grande qu'elle opère davantage cette ressemblance; et c'est ce que fait excellemment la miséricorde, car « *la miséricorde de Dieu l'emporte sur toutes ses œuvres* », et il faut l'imiter en cela surtout: « *Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux* ».

**CEPENDANT:** Après ces paroles: « *Revêtez-vous, comme les bien-aimés de Dieu, d'entrailles de miséricorde* », l'Apôtre ajoute: « *Par dessus tout ayez la charité* », qui est donc une vertu encore plus grande.

**CONCLUSION:** Une vertu peut être dite la plus grande de deux manières: en elle-même et par rapport au sujet qui la possède. En elle-même, la miséricorde est la plus grande des vertus, car il lui appartient de donner aux autres et, qui plus est, de soulager leur indigence, ce qui est le propre d'un être supérieur, et de Dieu avant et plus que tout autre: c'est par là surtout qu'il est dit manifester sa toute-puissance. Par rapport au sujet, la miséricorde n'est la plus grande des vertus que dans le plus grand des êtres, aucun autre n'étant au-dessus, mais tous les autres au-dessous de lui. Pour quiconque a un supérieur, s'unir à lui est plus grand et meilleur que de suppléer ce qui manque à un inférieur. Or, l'homme a Dieu au-dessus de soi; la charité qui l'unit à Dieu vaut donc mieux pour lui que la miséricorde qui secourt le prochain. Mais il faut ajouter que, parmi les vertus relatives au prochain, la miséricorde est la meilleure, et son acte est le plus excellent, car celui qui enrichit l'indigence est, du moins sous ce rapport, supérieur et meilleur.

#### SOLUTIONS:

1. Les sacrifices extérieurs et les offrandes qui font partie du culte divin ne sont pas pour Dieu lui-même qui n'en a pas besoin, mais il les veut pour exercer notre dévotion et aider le prochain. C'est pourquoi la miséricorde qui secourt l'indigence est un sacrifice plus agréable à Dieu, étant plus immédiatement utile au prochain, selon ces paroles de saint Paul: « *N'oubliez pas la bienfaisance et la libéralité; car Dieu se plaît à de tels sacrifices* ».
2. La miséricorde est toute la religion chrétienne quant aux œuvres extérieures; mais l'acte intérieur de charité qui nous unit à Dieu l'emporte sur l'amour et la miséricorde envers le prochain.
3. La charité nous rend semblables à Dieu par l'affection qui nous unit à lui-même; elle est donc préférable à la miséricorde qui nous rend semblables à lui seulement par les œuvres.

# Pourquoi s'offrir à l'Amour Miséricordieux ?

**Sainte Thérèse nous raconte comment cette idée lui est venue :**

« Cette année [1895] le 9 juin fête de la Sainte Trinité, j'ai reçu la grâce de comprendre plus que jamais combien Jésus désire être aimé. Je pensais aux âmes qui s'offrent comme victimes à la Justice de Dieu afin de détourner et d'attirer sur elles les châtiments réservés aux coupables, cette offrande me semblait grande et généreuse, mais j'étais loin de me sentir portée à la faire. « O mon Dieu! m'écrirai-je au fond de mon cœur, n'y aura-t-il que votre Justice qui recevra des âmes s'immolant en victimes?... »

Votre Amour Miséricordieux n'en a-t-il pas besoin lui aussi?... De toutes parts il est méconnu, rejeté; les cœurs dans lesquels vous désirez le prodiguer se tournent vers les créatures leur demandant le bonheur avec leur misérable affection, au lieu de se jeter dans vos bras et d'accepter votre Amour infini... O mon Dieu! votre Amour méprisé va-t-il rester en votre Cœur? Il me semble que si vous trouviez des âmes s'offrant en victimes d'holocaustes à votre Amour, vous les consumeriez rapidement, il me semble que vous seriez heureux de ne point comprimer les flots d'infinie tendresse qui sont en vous... Si votre Justice aime à se décharger, elle qui ne s'étend que sur la terre, combien plus votre Amour Miséricordieux désire-t-il embraser les âmes, puisque votre Miséricorde s'élève jusqu'aux Cieux... O Mon Jésus! que ce soit moi cette heureuse victime, consommez votre holocauste par le feu de votre Divin Amour!... » (a 84)

S'offrir à l'Amour Miséricordieux, c'est donc ouvrir son cœur pour recevoir, à la place des créatures — et en leur nom —, l'Amour que Dieu voudrait leur prodiguer, et qu'elles refusent. Est-ce réservé aux âmes déjà avancées dans la perfection ? Au contraire! C'est même tout à fait adapté aux âmes qui se sentent faibles : « Autrefois les hosties pures et sans taches étaient seules agréées par le Dieu Fort et Puissant. Pour satisfaire à la Justice Divine il fallait des victimes parfaites, mais à la loi de crainte a succédé la loi d'Amour, et l'Amour m'a choisie pour holocauste, moi, faible et imparfaite créature... Ce choix n'est-il pas digne de l'Amour?... Oui, pour que l'Amour soit pleinement satisfait, il faut qu'il s'abaisse jusqu'au néant et qu'il transforme en feu ce néant... » (b 3v)

« ... ce qui lui plaît c'est de me voir aimer ma petitesse et ma pauvreté, c'est l'espérance aveugle que j'ai en sa Miséricorde... Voilà mon seul trésor. Pour aimer Jésus, être sa victime d'amour, plus on est faible, sans désirs, ni vertus, plus

on est propre aux opérations de cet Amour consumant et transformant... Le seul désir d'être victime suffit, mais il faut consentir à rester pauvre et sans force, alors Jésus viendra nous chercher, si loin que nous soyons il nous transformera en flammes d'amour... » (lt 197)

Quels sont les effets de l'Offrande ? Thérèse les énumère : « Ah! depuis cet heureux jour, il me semble que l'Amour me pénètre et m'environne, il me semble qu'à chaque instant cet Amour Miséricordieux me renouvelle, purifie mon âme et n'y laisse aucune trace de péché, aussi je ne puis craindre le purgatoire... » (a 84) « me renouvelle » : Etre à chaque instant renouvelé par l'Amour, c'est progresser dans la sainteté : « ... je désire être Sainte, mais je sens mon impuissance et je vous demande, ô mon Dieu! d'être vous-même ma Sainteté. » (Acte,11)

Lire aussi *La découverte de la « Petite voie »*, pp. 35-36.

« purifie mon âme » : « Sans doute, on peut bien tomber, on peut commettre des infidélités, mais, l'amour sachant tirer profit de tout, a bien vite consumé tout ce qui peut déplaire à Jésus, ne laissant qu'une humble et profonde paix au fond du cœur... » (a 83) « ... dans un acte d'amour même pas senti, tout est réparé et au-delà... » (lt 65) « je ne puis craindre le purgatoire » : Thérèse a constamment enseigné que les âmes fidèles à l'Offrande à l'Amour ne connaîtront pas le purgatoire : « Pour les Victimes d'Amour, il n'y aura pas de jugement, mais le bon Dieu se hâtera de récompenser, par des délices éternelles, son propre Amour qu'il verra brûler dans leur cœur... » (crm 52-53) A une sœur qui lui dit craindre le purgatoire, elle affirme : « Dès lors que vous cherchez à plaire au bon Dieu en tout, si vous avez la confiance inébranlable qu'il vous purifie à chaque instant dans son amour et ne laisse en vous aucune trace de péché, soyez bien sûre que vous n'irez pas en purgatoire. » Elle en donne la raison : « Le feu de l'Amour est plus sanctifiant que celui du purgatoire. » (a 84v)

On peut aussi ajouter : perfectionne la charité fraternelle : « Oui je le sens lorsque je suis charitable, c'est Jésus seul qui agit en moi; plus je suis unie à Lui, plus aussi j'aime toutes mes sœurs. » (c 12v) L'Offrande a-t-elle une dimension missionnaire? Sans aucun doute. Cette perspective est fondamentale dans l'Offrande de Thérèse : « Je veux sauver des âmes qui vous aimeront éternellement. » (Acte,48) On pourra lire plus loin, pp. 36-40, le texte dans lequel Thérèse explique que l'Amour est au cœur de l'Eglise, et que, de ce fait, il est à la source de toutes les œuvres et de toutes les vocations.

**Comment être fidèle à l'Offrande ?**

**Par l'abandon :**

Pour être possédé par l'Amour, il faut consentir à se laisser totalement faire par Dieu : « ... je sens que si par impossible





tu trouvais une âme plus faible, plus petite que la mienne, tu te plairais à la combler de faveurs plus grandes encore, si elle s'abandonnait avec une entière confiance à ta miséricorde infinie. » (b 5v) « ... je n'aime pas mieux une chose que l'autre. Ce que le bon Dieu aime mieux et choisit pour moi, voilà ce qui me plaît davantage. » « C'est ce qu'il fait que j'aime ! » (cj 4.9.7 & 27.5.4)

### Par la générosité :

Être consumé d'amour autant que Thérèse est à la portée de chacun... à condition de se livrer totalement au feu de l'Amour : « On n'est consumé par l'Amour, qu'autant qu'on se livre à l'Amour. » Thérèse ne manquait pas d'exhorter ses novices à une grande générosité : « C'est le propre de l'amour de sacrifier tout, de donner à tort et à travers, de gaspiller, de ne jamais calculer, d'anéantir l'espérance des fruits en cueillant les fleurs. L'amour donne tout, mais nous, hélas! nous ne donnons qu'après délibération, nous hésitons à sacrifier nos intérêts; ce n'est pas l'amour cela, car l'amour est aveugle, c'est un torrent qui ne laisse rien sur son passage! » (pa 280)

### Par l'humilité :

Le manque d'humilité, bien plus que les chutes, est un obstacle certain à la vie d'Amour. Si une âme est pleine d'elle-même, pleine de confiance en ses propres vertus et en ses propres mérites, l'Amour ne peut y entrer : la place est prise. « Ah! mon frère, que la bonté, l'amour miséricordieux de Jésus sont peu connus! ... Il est vrai que pour jouir de ces trésors, il faut s'humilier, reconnaître son néant, et voilà ce que beaucoup d'âmes ne veulent pas faire... » (lt 261)

A une novice qui s'attriste de ses défaillances, Thérèse réplique : « On est heureux de se sentir faible et misérable parce que, plus on le reconnaît humblement, attendant tout gratuitement du bon Dieu sans aucun mérite de notre part, plus le bon Dieu s'abaisse vers nous pour nous combler de ses dons avec magnificence. » (crm 84-86)

### Par la confiance :

« C'est la confiance et rien que la confiance qui doit nous conduire à l'Amour... » (lt 197) Deux mois avant sa mort, Thérèse confiait : « On pourrait croire que c'est parce que je n'ai pas péché que j'ai une confiance si grande dans le bon Dieu. Dites bien, ma Mère, que, si j'avais commis tous les crimes possibles, j'aurais toujours la même confiance, je sens que cette multitude d'offenses serait comme une goutte d'eau jetée dans un brasier ardent... » (cj 11.7.6) Thérèse parle de s'offrir en « Victime d'holocauste ». Est-ce que cela veut dire que l'on va beaucoup souffrir ? Une sœur, à qui Thérèse proposait de s'offrir à l'Amour, répondit : « Bien sûr que non, je ne vais pas m'offrir en victime, le bon Dieu me prendrait au mot et la souffrance me fait bien trop peur... » « Alors Thérèse me répondit que je ne souffrirais pas davantage, que c'était pour pouvoir mieux aimer le bon Dieu pour ceux qui ne veulent pas l'aimer. » (csg 68) De la souffrance à la joie : Ceci dit, c'est un fait que la souffrance fait partie de la vie. L'âme offerte à l'Amour ne fait pas exception. Mais, sous l'influence de l'Amour, la souffrance s'accompagne d'une joie profonde, non dans la sensibilité, mais au plus profond de l'âme : « Oui, souffrir en aimant, c'est le plus pur bonheur. » « Ma joie, c'est d'aimer la souffrance. » (pn 54 & 45) C'est cette joie parfaite, Thérèse la promet aux âmes fidèles à l'Offrande : « Vous aurez peut-être de grandes épreuves, mais je vous enverrai des lumières qui vous les feront apprécier et aimer. Vous serez obligées de dire comme moi : « Seigneur, vous nous comblez de joie par tout ce que vous faites. » (cj 13.7.16)

### Plus parfait que le désir de la souffrance, l'abandon :

« Je ne désire pas non plus la souffrance ni la mort et cependant je les aime toutes les deux, mais c'est l'amour seul qui m'attire... Longtemps je les ai désirées; j'ai possédé la souffrance et j'ai cru toucher au rivage du ciel, maintenant c'est l'abandon seul qui me guide, je n'ai point d'autre boussole!... Je ne puis plus rien demander avec ardeur excepté l'accomplissement parfait de la volonté du Bon Dieu sur mon âme... » (a 83) Quand on s'est offert à l'Amour, faut-il par la suite renouveler son Offrande ? Sainte Thérèse le faisait. Par exemple, au cours de sa dernière maladie : « Bien souvent quand je le puis je répète mon offrande à l'Amour. » (cj 29.7.9) Plus encore, tous les actes de notre vie sont autant d'actes d'amour : « ... tout ce que je fais, les mouvements, les regards, tout, depuis mon offrande, c'est par amour. » (cj 8.8.2) Elle le dit d'ailleurs dans le texte de l'Offrande : « Je veux, ô mon Bien-Aimé, à chaque battement de mon cœur vous renouveler cette offrande un nombre infini de fois, jusqu'à ce que les ombres s'étant évanouies je puisse vous redire mon Amour dans un face à face éternel! ... » (Acte,66)

### La « Mort d'Amour »

De quoi s'agit-il ? C'est l'impétuosité de l'Amour divin brisant, à notre dernière heure, les liens de notre âme : « Rompez





en même temps. » (cj 15.8.6)

Peut-on espérer, comme Thérèse, mourir d'Amour ?

Thérèse répétait à satiété la maxime de saint Jean de la Croix : « *On obtient de Dieu autant qu'on en espère.* » L'âme offerte à l'Amour peut donc être assurée de bénéficier, à la suite de Thérèse, de cette grâce. Mais cette mort d'Amour n'est pas, en soi, spectaculaire. Il s'agira généralement d'une mort dont la cause sera très naturelle (maladie, vieillesse...), mais l'âme, tout envahie par l'Amour divin, « *s'élancera sans retard dans l'éternel embrassement de Votre Miséricordieux Amour...* » (Acte, 64)

L'Offrande expose-t-elle à une mort précoce ? Sainte Thérèse n'a rien dit de tel. Il est vrai qu'elle-même est morte à 24 ans, mais ses propres sœurs, toutes offertes à l'Amour Miséricordieux, sont décédées respectivement à 80, 90, 78 et 90 ans ! On peut donc s'offrir à l'Amour sans crainte d'exposer ses proches à un deuil précoce.

La mort de sainte Thérèse : Depuis l'hiver 1893-1894, Thérèse est minée par la tuberculose. En juillet 1897, elle descend à l'infirmerie; à partir du 28 commencent les « *grandes souffrances* ».

Le 30 septembre, après Vêpres, la fin est proche. Elle dit : « *... je ne me repens pas de m'être livrée à l'Amour.* » Avec insistance : « *Oh! non, je ne m'en repens pas, au contraire...* » A 6 heures, quand l'Angelus sonna, elle regarda longuement la statue de la Sainte Vierge. Enfin, à 7 heures et quelques minutes, elle soupira : « *Ma Mère! N'est-ce pas encore l'agonie? ... Ne vais-je pas mourir ? ...* » « *Oui, ma pauvre petite,*

*la toile de cette douce rencontre.* » J'ai toujours appliqué cette parole [de saint Jean de la Croix] à la mort d'amour que je désire. L'amour n'usera pas la toile de ma vie, il la rompra tout à coup. » (cj 27.7.5)

Cette mort d'Amour, Thérèse la demande dans le texte de l'Offrande : « *... [laissez] déborder en mon âme les flots de tendresse infinie qui sont renfermés en vous et qu'ainsi je devienne Martyre de votre Amour, ô mon Dieu! ... Que ce martyr après m'avoir préparée à paraître devant vous me fasse enfin mourir et que mon âme s'élance sans retard dans l'éternel embrassement de Votre Miséricordieux Amour...* » (Acte, 57).

### Est-ce mourir dans les consolations sensibles ?

Non. Et Thérèse le dit : « *Notre-Seigneur est mort sur la Croix, dans les angoisses, et voilà pourtant la plus belle mort d'amour. Mourir d'amour, ce n'est pas mourir dans les transports.* » (cj 4.7.2)

Cependant, il n'y a pas lieu d'avoir peur : « *Le bon Dieu me donne du courage en proportion de mes souffrances, je n'ai pas peur, puisque si elles augmentent, il augmentera mon courage*

*c'est l'agonie, mais le bon Dieu veut peut-être la prolonger de quelques heures.* » Elle reprit avec courage : « *Eh bien! ... allons ! ... Allons... Oh! je ne voudrais pas moins longtemps souffrir...* » Et regardant son crucifix : « *Oh! je l'aime! ... Mon Dieu ... je vous aime !* » Tout à coup, après avoir prononcé ces paroles, elle tomba doucement en arrière, la tête penchée à droite. Notre Mère fit sonner bien vite la cloche de l'infirmerie pour rappeler la communauté. Les sœurs eurent le temps de s'agenouiller autour du lit et furent témoin de l'extase de la sainte petite mourante : elle s'était redressée, son visage avait repris le teint de lys qu'il avait en pleine santé, ses yeux étaient fixés en haut brillants de paix et de joie.

Sœur Marie de l'Eucharistie s'approcha avec un flambeau pour voir de plus près son sublime regard. A la lumière de ce flambeau, il ne parut aucun mouvement de ses paupières. Cette extase dura à peu près l'espace d'un Credo, et elle rendit le dernier soupir. Après sa mort, son visage conserva un sourire céleste. »

« **Ce n'est pas « la mort » qui viendra me chercher, c'est le Bon Dieu.** » (cj 1.1.1)

# Acte d'offrande à l'Amour Miséricordieux

Offrande de moi-même comme Victime d'Holocauste à l'Amour Miséricordieux du Bon Dieu

Ô mon Dieu ! Trinité Bienheureuse, je désire vous Aimer et vous faire Aimer, travailler à la glorification de la Sainte Eglise en sauvant les âmes qui sont sur la terre et (en) délivrant celles qui souffrent dans le purgatoire. Je désire accomplir parfaitement votre volonté et arriver au degré de gloire que vous m'avez préparé dans votre royaume, en un mot, je désire être Sainte, mais je sens mon impuissance et je vous demande, ô mon Dieu ! d'être vous-même ma Sainteté. Puisque vous m'avez aimée jusqu'à me donner votre Fils unique pour être mon Sauveur et mon Epoux, les trésors infinis de ses mérites sont à moi, je vous les offre avec bonheur, vous suppliant de ne me regarder qu'à travers la Face de Jésus et dans son Cœur brûlant d'Amour.

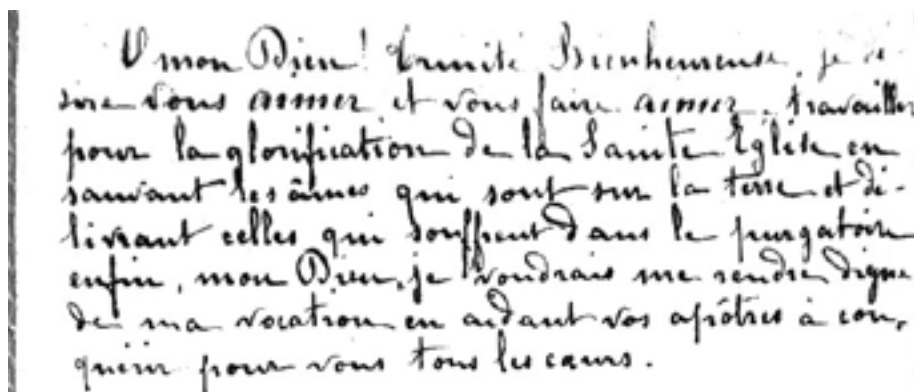
Je vous offre encore tous les mérites des Saints (qui sont au Ciel et sur la terre) leurs actes d'Amour et ceux des Saints Anges ; enfin je vous offre, ô Bienheureuse Trinité ! l'Amour et les mérites de la Sainte Vierge, ma Mère chérie, c'est à elle que j'abandonne mon offrande la priant de vous la présenter.

par le creuset de la souffrance. C'est avec joie que je vous contemplerai au dernier jour portant le sceptre de la Croix ; puisque vous (avez) daigné me donner en partage cette Croix si précieuse, j'espère au Ciel vous ressembler et voir briller sur mon corps glorifié les sacrés stigmates de votre Passion...

Après l'exil de la terre, j'espère aller jouir de vous dans la Patrie, mais je ne veux pas amasser de mérites pour le Ciel, je veux travailler pour votre seul Amour, dans l'unique but de vous faire plaisir, de consoler votre Cœur Sacré et de sauver des âmes qui vous aimeront éternellement.

Au soir de cette vie, je paraîtrai devant vous les mains vides, car je ne vous demande pas, Seigneur, de compter mes œuvres. Toutes nos justices ont des taches à vos yeux. Je veux donc me revêtir de votre propre Justice et recevoir de votre Amour la possession éternelle de Vous-même. Je ne veux point d'autre Trône et d'autre Couronne que Vous, ô mon Bien-Aimé !...

A vos yeux le temps n'est rien, un seul jour est comme mille ans, vous pouvez donc en un instant me préparer à paraître devant vous...



Son divin Fils, mon Epoux Bien-aimé, aux jours de sa vie mortelle, nous a dit : « Tout ce que vous demanderez à mon Père, en mon nom, il vous le donnera ! » Je suis donc certaine que vous exaucerez mes désirs ; je le sais, ô mon Dieu ! (plus vous voulez donner, plus vous faites désirer). Je sens en mon cœur des désirs immenses et c'est avec confiance que je vous demande de venir prendre possession de mon âme. Ah ! je ne puis recevoir la Sainte Communion aussi souvent que je le désire, mais, Seigneur, n'êtes-vous pas Tout-Puissant ?... Restez en moi, comme au tabernacle, ne vous éloignez jamais de votre petite hostie...

Je voudrais vous consoler de l'ingratitude des méchants et je vous supplie de m'ôter ma liberté de vous déplaire, si par faiblesse je tombe quelquefois qu'aussitôt votre Divin Regard purifie mon âme consumant toutes mes imperfections, comme le feu qui transforme toute chose en lui-même...

Je vous remercie, ô mon Dieu ! de toutes les grâces que vous m'avez accordées, en particulier de m'avoir fait passer

Afin de vivre dans un acte de parfait Amour, je m'offre comme victime d'holocauste à votre Amour miséricordieux, vous suppliant de me consumer sans cesse, laissant déborder en mon âme les flots de tendresse infinie qui sont renfermés en vous et qu'ainsi je devienne Martyre de votre Amour ô mon Dieu !...

Que ce martyre après m'avoir préparée à paraître devant vous me fasse enfin mourir et que mon âme s'élançe sans retard dans l'éternel embrassement de Votre Miséricordieux Amour...

Je veux, ô mon Bien-Aimé, à chaque battement de mon cœur vous renouveler cette offrande un nombre infini de fois, jusqu'à ce que les ombres s'étant évanouies je puisse vous redire mon Amour dans un Face à Face Eternel !...

Marie, Françoise, Thérèse de l'Enfant Jésus, de la Sainte Face

Fête de la Très Sainte Trinité, le 9 juin de l'an de grâce 1895.

# La « théologie » de la rencontre à l'origine de la miséricorde ?

Abbé Thierry Legrand

## La rencontre avec l'autre, principe directeur de l'agir du Pape

Ayant appris de son expérience personnelle, le Cardinal Bergoglio, quand il était archevêque de Buenos Aires, avait développé comme une « culture de la rencontre », aidé en cela par un caractère naturellement altruiste. « *Se rencontrer ne coûte rien, écrit-il ; nous avons plutôt tendance à insister sur ce qui nous divise plutôt que sur ce qui nous unit ; nous avons tendance à encourager le conflit plutôt que l'entente* »<sup>1</sup>. De même selon lui, « *il faut une culture axée autour du principe que l'autre a beaucoup à me donner ; que je dois aller vers autrui dans un esprit d'ouverture et d'écoute, débarrassé de tout préjugé, c'est-à-dire sans penser que, parce qu'il a des idées opposées aux miennes, ou qu'il est athée, il est incapable de m'apporter quoi que ce soit. Ce n'est pas vrai.* »<sup>2</sup> Cet aspect du nouveau pape est l'un des éléments essentiels de sa personnalité avant son élévation au souverain pontificat et pourrait même qualifier sa vision de la Charité, de la miséricorde et de l'apostolat missionnaire de l'Eglise et des membres de l'Eglise.

Selon ses propos, la charité consiste pour lui à aller vers les autres et à accepter la visite de « l'autre », que cet autre soit Jésus-Christ ou un homme. Ainsi, le cardinal Bergoglio rappelait la nécessité absolue pour l'Eglise d'être missionnaire, ce qui pour lui commence par le devoir « *d'aller vers les gens, de connaître chacun par son nom* »<sup>3</sup>, « *voilà ce qu'est pour moi un pasteur, quelqu'un qui va vers les gens.* »<sup>4</sup> Mais reconnaissant que d'être accueillant, que d'aller vers l'autre n'était pas suffisant, il estimait qu'il faut aussi le « faire participer à la joie du message évangélique, à la félicité de vivre chrétiennement »<sup>5</sup>. Et pour lui, l'obstacle majeur à ce message évangélique est de « *ne voir que ce qu'il y a de négatif, ce qui nous sépare, n'est pas le fait d'un bon catho-*

*lique. [...] si l'on assume pas le fait, que, dans la société, il y a des personnes qui vivent suivant des critères différents et même opposés aux nôtres, que nous ne les respectons pas et ne prions pas pour elles, jamais elles ne seront rachetées dans notre cœur [qu'est-ce que cela veut dire ?]. Nous devons faire en sorte que l'idéologie ne gagne pas sur la morale.* »<sup>6</sup>

Reconnaissant ensuite que cela risque tout de même d'amener à une religion à la carte, à « *considérer la religion comme un produit de consommation, un phénomène lié à un certain théisme diffus, élaboré avec les paramètres du New Age* »<sup>7</sup>, il estime que « *ce serait grave si cela exprimait l'absence d'une rencontre personnelle avec Dieu* »<sup>8</sup>. Et de conclure : « *je pense qu'il faut réinventer le fait religieux en tant que mouvement visant la rencontre avec Jésus-Christ.* »<sup>9</sup> On reconnaît certes dans ces propos quelques idées justes : devoir pour l'Eglise d'être missionnaire, devoir de bienveillance envers les autres, conscience du problème de protestantisation des catholiques qui se font une religion à la carte. Mais le remède proposé à cette religion à la carte - « *une rencontre personnelle avec Jésus-Christ* », ce qui est sa définition de la foi - peut facilement être compris selon des principes protestants évangéliques. En effet, le mouvement évangélique<sup>10</sup>, très diversifié en lui-même, est caractérisé cependant dans toutes ces branches, par l'importance cruciale qu'il porte à la relation individuelle et personnelle « avec Christ », relevant d'une expérience personnelle et s'articulant autour de la lecture de la Bible et de la communion avec Dieu par la prière, personnelle ou bien en communauté.

## Sa source d'inspiration : Michel de Certeau

Il est au premier abord difficile de connaître les auteurs religieux qui ont marqué le pape François, soit pendant son noviciat, soit pendant sa vie sacerdotale puis épiscopale. On sait cependant par les propres paroles du Pape, que ses deux penseurs français contemporains préférés, tous deux jésuites, sont le Cardinal de Lubac et le Père Michel de Certeau (qui partagea avec le futur pape, un attrait pour la figure de Pierre Favre).

Dans ces quelques personnages que l'on a cités et qui ont marqué sans doute spirituellement le pape, le plus insolite est assurément le Père Michel de Certeau. Même si le Pape François n'a fait référence publiquement à lui qu'à une occasion, le propos est important car il cite ce jésuite au côté du Cardinal de Lubac, comme « *les deux penseurs français contemporains qu'il préfère.* »<sup>11</sup> Or par d'autres confidences, on sait que le Cardinal de Lubac est d'une grande importance aux yeux du Pape François et qu'il connaît assez bien ses œuvres. Il semble que, ce que le père de Lubac fera au niveau de la théolo-





gie, Michel de Certeau, d'ailleurs disciple du Cardinal Henri de Lubac, le fera au niveau de la mystique et de façon plus générale dans l'étude de la spiritualité chrétienne : un retour aux sources pour adapter la doctrine catholique aux nouveautés et ainsi la renouveler. Sans entrer dans les détails, on peut cependant voir que beaucoup de traits caractéristiques de l'agir du Pape François prennent fondement dans la « doctrine » du jésuite Michel de Certeau. Par exemple, il voit tous les deux dans la figure du bienheureux Pierre Favre, à notre avis avec erreur, l'exemple à suivre dans le dialogue avec les autres. Selon eux, le bienheureux alla partout en Europe « pour dialoguer avec tous, avec douceur, et pour annoncer l'Évangile »<sup>12</sup> ; ce qu'il faut éviter, c'est « la tentation que nous pouvons peut-être avoir nous aussi et que beaucoup ont, de relier l'annonce de l'Évangile aux coups de bâton inquisiteurs, de condamnation. »<sup>13</sup>

Pour le pape, puisant son inspiration chez Michel de Certeau, l'Église a besoin d'une réforme structurelle et que celle-ci doit s'appuyer sur la culture de la rencontre<sup>14</sup>. L'Église doit faire l'expérience de l'autre. Mais pour cela elle doit être pauvre, et pas seulement du point de vue matérielle. En effet selon le Pape François, l'Église doit renoncer à croire être riche de la vérité : s'ouvrir à l'autre et proclamer détenir la vérité sont incompatibles : c'est pour cela qu'une Église auto-référentielle ne peut être qu'opposée à une Église évangélisatrice, comme l'a dit le Cardinal Bergoglio au conclave précédent son élection au Souverain Pontificat : « Quand l'Église ne sort pas pour évangéliser, elle devient autoréférentielle et tombe malade. Les maux qui, au fil des temps, frappent les institutions ecclésiastiques sont l'auto-référentialité et une sorte de narcissisme théologique. Quand l'Église est une Église autoréférentielle, elle croit involontairement avoir la lumière, une lumière qui lui est propre. »

Il est vrai que la pensée de Michel de Certeau va plus loin sans doute que celle du pape : pour Michel de Certeau en effet, afin de s'ouvrir à l'autre, le chrétien doit renoncer à prétendre détenir la Vérité... et donc renoncer à la foi catholique. Le jésuite appliquera pour lui-même sa théorie, se plongeant à partir de 1968 dans des études à caractère de plus en plus profane, n'ayant plus grand-chose du religieux jésuite qu'il était, au risque de perdre la foi. Mais il est trou-

blant de voir que tous deux mettent en avant la rencontre avec l'autre comme élément essentiel de la régénération de l'Église ; et comme condition d'ouverture à l'autre, la pauvreté...

Dans cette course en avant vers les périphéries existentielles de l'Église qui de plus en plus s'éloignent de son centre qui est Jésus-Christ, où va l'Église ? Bien difficile de le deviner. Mais les liens qui unissent encore la tunique de l'Église du Christ ne risquent-ils pas de se déchirer encore plus, voire d'éclater dans ce mouvement centrifuge que semble vouloir lui imposer le nouveau pape ? Certes, le pape exprime constamment qu'il faut rester centré sur le Christ tout en s'engageant dans le mouvement vers « la périphérie existentielle de l'humanité ». Cependant, est-ce conciliable quand on voit qu'il faudrait « renoncer à être une Église auto-référentielle, qui croit avoir la lumière » ? Notre-Seigneur avait dit : « Que sert à l'homme de gagner le monde s'il vient à perdre son âme ? »<sup>15</sup> Or, comme l'écrivait Jean Madiran en voyant la direction prise par l'Église après le concile, le diable lui, pose la question inverse : « que sert à l'Église de garder son âme si elle vient à perdre le monde ? » Michel de Certeau, lui, à force d'aller vers les autres, semble bien avoir perdu tout contact avec celui qu'il appelait « l'Autre » c'est-à-dire Notre-Seigneur.

- 1 « Je crois en l'homme », Pape François, éd. Flammarion, Paris, 2013, page 122
- 2 *Id.*, page 124
- 3 *Id.*, page 80
- 4 *Id.*, page 85
- 5 *Id.*, page 85
- 6 *Id.*, page 86
- 7 *Id.*, page 87
- 8 *Id.*, page 88
- 9 *Id.*, page 88
- 10 C'est à partir de la fin du 18<sup>e</sup> siècle que le terme anglais *evangelical* commence à être utilisé dans le monde anglo-saxon pour désigner les groupements internes au protestantisme qui se distinguent par leur piété et leur attachement à un réveil religieux. C'est ce sens anglo-saxon qui s'est imposé et qui désigne précisément cette tendance protestante.
- 11 Entretien avec le pape François du Père Antonio Spadaro, S.J., in *L'Osservatore Romano*, éd. Hebdomadaire française du 26 septembre 2013
- 12 Homélie du pape François, église du 'Gésu', Rome, 3 janvier 2014
- 13 *Id.*
- 14 « Il faut une culture axée autour du principe que l'autre a beaucoup à me donner. Que je dois aller vers autrui dans un esprit d'ouverture et d'écoute, débarrassé de tout préjugé, c'est-à-dire sans penser que, parce qu'il a des idées opposées aux miennes, ou qu'il est athée, il est incapable de m'apporter quoi que ce soit. Ce n'est pas vrai. » (Je crois en l'homme, Pape François, éd. Flammarion, Paris, 2013, page 124)
- 15 Matth. 16, 26

# Bicentenaire de la naissance du Cardinal Pie (1815-2015) (2)

*Le Cardinal Pie et les politiques : Napoléon III et le comte de Chambord(2)  
Colloque « Présence du Cardinal Pie », Jaunay-Clan, Poitiers, 9 mai 2015*

Francis DALLAIS



*ment n'est pas venu, je m'incline parce que je ne suis pas un grand politique. Mais avec ma voix d'évêque je leur réponds : le moment n'est pas venu de rendre à Dieu ce qui lui appartient ? Oh ! Alors, le moment n'est pas venu pour les gouvernements de durer. »*

Le 22 décembre, le vicomte de La Guéronnière, récidivait en publiant une nouvelle brochure : *Le Pape et le Congrès*. Celle-ci justifiait les spoliations des Etats Pontificaux et en annonçait de nouvelles. L'évêque de Poitiers, le 15 janvier 1860, décidait de faire lire son *Mandement portant condamnation des erreurs contenues dans divers écrits récents, notamment dans la brochure intitulée Le Pape et le Congrès* dans la cathédrale de Poitiers. Il convient de relater les incidents de la publication, ils « sont piquants d'intérêt ».

Au cœur de la nuit, vers une heure, le Préfet de la Vienne, averti par les dépêches du ministre de l'intérieur et de celui des cultes et pressé par eux se rendit auprès de l'évêque pour obtenir qu'il renonce à la publication de son Mandement. Comment ne pas relater la réponse qu'il obtint : « *Mon cher*

La rencontre entre l'empereur et l'évêque se déroula le 15 mars 1859. La discussion prit vite de la hauteur et sans doute ne s'attendait-il pas à être acculé par son épiscopal interlocuteur. « *Ni la Restauration ni vous, Sire, n'avez fait pour la religion ce qu'il fallait faire, parce que l'un et l'autre vous avez maintenu la déclaration des droits de l'homme qui n'est autre chose que la négation des droits de Dieu... Ce n'est pas pour rien que Jésus-Christ est venu sur la terre, il doit y régner et partout où il ne règne pas, il y a désordre... Notre droit public établit que la religion catholique est la religion de la majorité des Français, mais que les autres cultes ont droit à une égale protection : c'est comme si notre constitution proclamait qu'elle protège également la Vérité et l'erreur. A des gouvernements qui admettent une telle énormité, Jésus-Christ, le roi du ciel et de la terre, répond : moi aussi, je vous accorde une égale protection à tous. J'ai accordé la même protection à votre oncle, j'ai accordé la même protection aux Bourbons, la même protection à Louis-Philippe, la même protection à la République, et à vous aussi la même protection je vous accorderai.*

– *Croyez-vous, Monseigneur, que le moment soit venu de faire ce que vous désirez ? Ne pensez-vous pas que ce serait déchaîner toutes les mauvaises passions ?*

– *Sire, quand de grands politiques m'objectent que le mo-*





*Préfet, vous savez quel empressement j'ai mis en toute occasion à vous être agréable. Aujourd'hui, je me trouve en présence d'un devoir à accomplir. Répondez, s'il vous plaît, à Messieurs les Ministres que je les remercie des conseils qu'ils veulent bien me donner mais qu'avant de les recevoir j'avais déjà pris les conseils de ma conscience, et que rien ne peut prévaloir contre ces derniers. Quant aux conséquences ne vous en effrayez pas plus que moi.*

*Donc, j'officierai pontifiquement à neuf heures. A neuf heures et demie je me rendrai au banc d'œuvre et M. l'archiprêtre montera en chair pour lire mon mandement. Si vous voulez y assister, je vous ferai préparer un fauteuil. »*

Arthur de La Guéronnière, décidément prolix et opiniâtre s'obstine dans un nouvel écrit : *La France, Rome et l'Italie*, en février 1861. L'indignation générale contre ce nouveau coup porté à l'encontre de Pie IX trouva en Mgr Pie l'expression la plus vive, exprimée dans un nouveau Mandement au sujet des accusations portées contre le Souverain Pontife et contre le clergé français dans la brochure intitulée : *La France... Le chanoine Catta note que « Mgr Pie a certainement atteint dans ce mandement le sommet de cette éloquence sévère, serrée, qui lui est propre, impitoyable comme une lame d'acier ».* Derrière La Guéronnière, Napoléon III avait quelque difficulté à se dissimuler. L'évêque de Poitiers frappa fort en comparant l'Empereur à Pilate : « Mais la postérité a-t-elle ratifié l'absolution que se donna Pilate, et le lavement des mains l'a-t-il innocenté devant les âges à venir ? Ecoutez... Depuis dix-huit siècles, il est un formulaire en douze articles que toutes les lèvres chrétiennes récitent chaque jour. Dans ce sommaire de notre foi, rédigé avec tant de conviction par les Apôtres, figurent, en outre des trois noms adorables des personnes divines, le nom mille fois béni de la femme qui a donné la naissance humaine au Fils de Dieu, et le nom mille fois exécration de l'homme qui lui a donné la mort. Or, cet homme ainsi marqué du stigmate décide, cet homme ainsi cloué au pilori de notre symbole, quel est-il donc ? Cet homme n'est ni Hérode, ni Caïphe, ni Judas, ni aucun des bourreaux juifs ou romains ; cet homme, c'est Ponce-Pilate. Et cela est justice. Hérode, Caïphe, Judas et les autres ont eu leur part dans le crime ; mais enfin, rien n'eût abouti sans Pilate, on ne pouvait mettre le Christ à mort. Pilate pouvait sauver le Christ ; et sans Pilate on ne pouvait mettre le Christ à la mort. Le signal ne pouvait venir que de lui : « Nobis non licet interficere, » disait les Juifs... Lave tes mains, ô Pilate ; déclare-toi innocent de la mort du Christ. Pour toute réponse, nous dirons chaque jour et la postérité la plus reculée dira encore : Je crois en Jésus-Christ, le Fils unique du Père, qui a été conçu du Saint-Esprit, qui est né de la Vierge Marie, et qui a enduré mort et passion sous

*Ponce-Pilate : « Qui passus est Pontio Pilato. »*

## Mgr Pie et le comte de Chambord (1870-1873)

A l'occasion de l'ouverture des débats parlementaires de février 1871 suite aux récentes élections consécutives à la défaite de Sedan, selon son habitude, Mgr Pie jette un regard sceptique, décelant dans cette nouvelle assemblée le prochain « avortement de l'œuvre ». Ainsi écrit-il : « Nous ne saurons l'oublier, si la convocation, les discussions et les délibérations d'un Chambre étaient un préservatif ou un remède efficace, notre pays n'aurait pas traversé tant de vicissitudes. » Avec sûreté de jugement, Mgr Pie, toujours méfiant à l'égard du régime parlementaire sait qu'à force de surseoir aux principes, d'écarter les doctrines, les actes seront toujours ce qu'ils ont déjà été, de mauvais expédients du quart d'heure.

Le goût du pouvoir pousse à être ou à devenir quelqu'un. On trouve ici le thème de la *libido dominandi*, chère aux Pères latins (particulièrement à saint Grégoire le Grand) commentant I Tim, III, 1. Le prélat le démontre une fois encore, cela ne satisfait ni les droits de Dieu, ni les intérêts des peuples, car « la cause de la religion et de la France est pour lui indivise ». Il en appelle à l'histoire et au rôle fondamental qu'ont joué les évêques dès l'Antiquité tardive. Effectivement, au bout de plusieurs mois cette assemblée s'est auto-paralysée, incapable de résoudre la moindre question. Dépourvue de chefs, la majorité abdique. La défiance de l'Assemblée à l'égard du pouvoir personnel provient des erreurs politiques du dernier empereur. Ainsi lorsqu'on a proposé à Mgr Pie de se présenter aux élections dans le Morbihan, il déclina, invoquant « son manque d'abnégation pour se résigner à faire partie de ce Parlement, l'un des plus honnêtes, mais le plus impuissant qui ait figuré dans notre histoire ». S'adressant un jour à ses séminaristes pour former leur jugement sur la situation politique, il établit une comparaison entre le régime parlementaire possédé par l'esprit révolutionnaire et le lunatique guéri par le Christ : - Combien y-a-t-il de temps que cela lui arrive ? - Depuis son enfance. Avec à propos, il souligne que le monde moderne proclame la date de 89 comme étant celle de sa naissance<sup>3</sup>. Déjà dix ans au paravent, l'évêque avait posé le diagnostic de la maladie parlementaire. « Sans un pouvoir chrétien et sans institutions chrétiennes notre pays ne se relèvera pas. » On perçoit qu'il était comme effrayé de ce que les chrétiens, sous prétexte de faire à la religion des conditions meilleures devant l'esprit moderne lui font à lui-même des conditions mauvaises devant Dieu ; Le paradoxe français qui est ici mis à découvert est celui d'un pays tout entier monarchiste en 1860 subir la triste nécessité d'acclamer la République. On l'aura compris, le libéralisme politique et le libéralisme doctrinal ne sauront jamais être un remède pour le pays. Telle est la conviction de Mgr Pie pour qui la question politique est d'abord religieuse. Convaincu que toute la France est foncièrement catholique et monarchique, ces deux causes suffisent à ses yeux pour justifier la protestation des évêques contre le détronement du pape, et contre le principe révolutionnaire de la démagogie souveraineté populaire. Il est assez remarquable de noter l'accord de l'évêque de Poitiers avec Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans.

Dans une lettre au ministre de l'instruction publique, du 16 juin 1861, il insistait sur le fait que « l'ancienne monarchie, unie à l'Eglise par les plus étroits liens, avait duré 14 siècles ». Attribuant une responsabilité coupable aux rois pour avoir rompu une alliance si salutaire et ne vouloir relever que de Dieu et de leur épée sans ne rien devoir à l'Eglise, il remarque que depuis 70 ans le monde s'est interrogé : Où est le Dieu des rois, et où est leur épée ? « *Epée de l'ancienne monarchie en 1793, épée du plus grand guerrier du monde en 1814 et 1815, épée de la branche aînée en 1830, épée de la branche cadette en 1848, épée même de la république en 1851 : Pas un glaive n'a été assez fort pour résister à la justice du Dieu jaloux qui a incarné ses droits dans ceux de son Eglise.* »

Le modèle politique de Mgr Pie est celui d'une monarchie tempérée dont le modèle est celle de saint Louis, le roi juste, icône du Christ, lieutenant de Dieu sur terre au service des petits et des humbles. Déjà cette idée il l'a exposée dans le panégyrique de ce roi qu'il prononça à Blois et à Versailles en 1847. On sait combien la question sociale préoccupait le prélat.



Nous fixerons notre regard sur l'année 1873 qui semblait porter l'opportunité de l'avènement d'un régime conforme à ses désirs. Même avec lui la plus grande partie des catholiques entrevoyaient-ils dans le règne du fils de st Louis l'espoir d'une restauration du règne social de Jésus-Christ, note Mgr Baunard. Le rêve d'une telle restauration paraissait si vraisemblable que Mgr Pie se faisait prophétique dans ses discours publics : « *L'heure approche, écrivait-il, fin 1872, en laquelle Jésus-Christ rentrera non seulement dans les intelligences..., mais dans les institutions, dans les sociétés de la vie publique des peuples. La récente victoire des monarchistes aux dernières élections leur faisait un devoir*

*de rétablir la royauté, c'était aux yeux de l'évêque la seule priorité dont dépendait le succès ou l'échec des réformes. Son enthousiasme était tel qu'il voyait le pays légal prêt à recevoir ce règne réparateur à l'exemple de ce qui s'était passé au XIV<sup>e</sup> siècle avec l'avènement de Charles V.* »

Pour cela il fallait « *constituer pour organiser de la même manière que cela avait été réalisée au concile même dans un pays chrétien et spécialement en France* ». La responsabilité devait en être imputée aux libéraux qui exigeaient pour le retour du roi toutes les garanties de libertés publiques dont il fallait s'assurer auprès du Prince avant de lui permettre de monter sur le trône. En un mot, il aurait fallu que le comte de Chambord devint le premier sujet du royaume. L'évêque conçoit cette monarchie chrétienne comme garante des sages libertés, mais afin que ce fût, il convenait que le pouvoir soit fort et que le roi pût gouverner en même temps que régner. Sans cela, il est convaincu que tout se terminera comme pour la Restauration, la Monarchie de juillet et le Second Empire.

Le parti bonapartiste affaibli par la mort de l'Empereur semblait ouvrir une perspective. Mais restait à régler la difficile et quasi irréductible question de la fusion des deux branches de la maison de France, celle des Bourbons et celle des Orléans. Il fut envisagé que les chefs des deux branches se rencontrassent dans cette perspective. Le peu d'enthousiasme de la branche cadette pour les principes du comte de Chambord est un euphémisme. Quant à lui, il attendait « *peu de l'habileté des hommes et beaucoup de la justice de Dieu* », son modèle d'abnégation restant celui du « *captif du Vatican* ». Dans ce contexte se rencontrèrent à Rome, le comte de Vanssay, dépêché par le comte de Chambord et vieil ami de Mgr Pie qui lui exposa ses réflexions longuement mûries sur les conditions constitutives de la monarchie chrétienne et d'un gouvernement selon le cœur de Dieu. Mgr Pie rédigea à l'endroit du Prince quelques notes, une esquisse établissant sommairement les principes généraux de la politique chrétienne, plutôt qu'un projet de constitution. Baunard dans sa biographie de Mgr Pie nous en livre le contenu.

Le rejet de l'absolutisme au profit d'une monarchie tempérée est la grande idée qui domine la pensée épiscopale. En réalité avec beaucoup de pragmatisme, il déclare que « *dans la monarchie ainsi reconstituée, le souverain exerce l'autorité avec le concours de deux Chambres, dont l'une est nommée par lui et l'autre par la nation selon le mode de suffrage réglé par la loi* ». Mais il s'empresse de préciser, avec force et finesse d'esprit, qu'il est heureux « *dans la situation présente qu'il n'y ait point lieu de parler de constitution octroyée au peuple par le souverain, cette terminologie offenserait les contemporains, ni de constitution imposée au souverain par le peuple, ce qui serait en réalité la substitution du régime populaire au régime monarchique* ».

Avec une mesure qu'on ne lui reconnaît pas toujours, Mgr Pie veut avant tout que le Roi ait repris sa place et qu'ensuite, seulement, la Constitution puisse être décrétée en accord avec lui. Il ne lui paraît donc inopportun de « *faire décréter la constitution de la monarchie héréditaire et traditionnelle pendant que le représentant est à l'écart* ». Afin



de laisser au pouvoir royal toute sa liberté, c'est lui « *qui, avec le concours des chambres, institue les modes de contrôle des diverses administrations publiques* » Dans une ultime réflexion, le prélat souligne la nécessité pour que le pouvoir soit respecté, est pour lui la force. C'est pourquoi il précise : « *Il importe donc que dans la déclaration ou proclamation royale qui interviendra on affirme énergiquement le règne de la loi, l'emploi de la force au service de l'ordre et de la justice* ». C'est toujours la figure de saint Louis qui se profile derrière cette conception.

Quant à la question du statut de la religion catholique, il souligne avec subtilité, que « *religion de 14 siècles dans le passé et de 35 millions de citoyens sur 36 dans le présent, est la religion du pays et ses institutions* ». Cette formulation a évité encore une expression qui eût été mal ressentie, celle de « *religion d'Etat* » et lui a substitué celle de « *religion du pays et de ses institutions* ». On ne l'établit pas, elle est. Toutes ces brèves considérations ne sont que « *l'application effective mais prudente de la thèse posée, soutenue et défendue durant sa vie entière* », note Mgr Baunard.

Le comte de Vanssay fut chargé de remettre ces documents à Mgr le comte de Chambord. Il est dommage qu'aujourd'hui

encore on n'en ait pas trouvé trace dans les archives du Prince. Il faut savoir qu'à ce jour toutes n'ont pas encore été exploitées. Cela suffit-il à révoquer en doute l'existence de ces documents comme cela a été fait. La réponse par la négative s'impose à mes yeux pour la simple raison que le comte de Chambord dans sa lettre de remerciement à Mgr Pie, datée du 10 mars 1873 écrit ceci : « *Je ne puis trop vous remercier de l'envoi de vos précieux documents. Il se peut que, dans un avenir très prochain, je sois obligé de rappeler quelles sont les véritables bases de la monarchie traditionnelle, et chrétienne et ces documents me seront alors d'un grand secours.* » Il me souvient avoir lu et retranscrit cette lettre il y a une quarantaine d'année dans les archives du cardinal Pie à l'évêché de Poitiers.

Rentré à Poitiers pour la fête de Pâques, plein de joie et d'espérance, il s'exclame dans sa cathédrale : « *Qui renversera la pierre du tombeau ? Qui renversera la pierre du monument funèbre ? C'est le secret de Dieu. Une monarchie chrétienne y aiderait grandement.* » Quelques jours après, le 24 mai, Thiers démissionne, le maréchal Mac-Mahon est élu président de la République par la majorité royaliste du moment !

Les 27 et 28 mai Mgr Pie présidait le grand pèlerinage national à N.-D. de Chartres. S'adressant à la France représentée par 20 000 pèlerins, 14 évêques, 150 députés et autant d'officiers, il s'écriait : « *... tu as mis la main sur l'arche sainte des droits de Dieu, en lui, opposant ta déclaration idolâtrique des droits de l'homme... ; depuis 80 ans, tu ne sais plus affirmer ton autorité constituante que pour étaler aux yeux de l'univers ton impuissance à ne rien constituer.* » Un peu plus loin, il parle du peuple français « *posé en l'air et dans le vide, pareillement incapable de la forme républicaine qui lui promet la terreur et la mort, et de la forme monarchique qui lui demande l'obéissance et le respect... Ce qui est manifeste c'est que la politique sans Dieu et sans Jésus-Christ est à court d'expédients, ... nous tournons dans un cercle et nous nous agitons dans une impasse.* » Enfin dans la péroraison finale il laisse éclater sa profession de foi politique : « *La France attend un chef, elle appelle un maître.* »

Hélas ! Un obstacle nouveau venait de se dresser sur « *l'avenue du trône pour en barrer le chemin à l'héritier légitime* » (Baunard : *La question du drapeau*). C'était la ligne de démarcation entre le blanc, symbole de l'antique royauté, et le drapeau aux trois bandes de couleur. Henri V pouvait-il renoncer à ce symbole qui en fait incarnait un principe. Comme toujours cette perspective révoltait une grande partie des militaires. Que convenait-il de faire ? Fallait-il acheter par une transaction le bien que laissait espérer une restauration d'un trône catholique, ou cette première concession – trahison ? – n'allait-elle pas en entraîner d'autres qui finalement se solderont par un renversement de souveraineté ?

Le Maréchal-président envoya en ambassade une personne chargée de se faire l'avocat auprès de Mgr Pie du drapeau tricolore afin que l'héritier légitime de la couronne l'acceptât. Il déclina l'offre, ne voulant comme évêque engager sa personne « *dans la politique active* ». De plus, il ne pouvait



consentir à trahir sa pensée. Dans cette même lettre il écrivait : « *Le drapeau tricolore, en tant que drapeau simplement politique, est irrémédiablement révolutionnaire. Il signifie la souveraineté populaire, ou il ne signifie rien. En tant que drapeau politique et militaire à la fois, il est essentiellement et logiquement napoléonien, et ce n'est qu'avec le régime dictatorial qu'il devient relativement et très précieusement conservateur.* »

Le comte de Chambord mit fin à l'attente, et comme si Mgr Pie en avait écrit le prélude, le Roi de droit, le 27 octobre, signifia sa résolution définitive de garder le drapeau blanc. Le 20 novembre, le Septennat était voté. « *Quel bon peuple qui se sent mourir, qui agonise, et qui s'entend dire qu'il doit être content, puisque sa maladie désormais durera sept ans !* », s'écriait l'évêque de Poitiers.

La question n'était pas entre un drapeau et un autre, mais entre la royauté entière et forte et la royauté diminuée et impuissante, entre la royauté souveraine et la royauté asservie. Dans une lettre du 9 septembre 1873, Mgr Pie voyant « *l'avènement de la monarchie indéfiniment ajourné* » se confiait à Mgr Mercurelli, secrétaire de Pie IX : « *Si la monarchie s'était faite dans ces conditions... Il est clair que le Roi n'aurait pas duré six mois... Il avait contre lui toutes les fractions de la gauche et du bonapartisme, la plus grande partie de la droite, embrigadée par des chefs dont il n'eut pas voulu pour ministres.* »

Et pourtant, le successeur de saint Hilaire ne voulut cesser d'espérer et de prier. Comparant la France à un « *malade tombé en profonde léthargie* », image précédemment évoqué dans l'homélie pour la fête de sainte Radegonde de 1871, il reprend et développe la métaphore en novembre 1873, commentant deux péripécies d'Évangile. D'abord, le jour de la Saint Martin, il assimile la « *vieille nation des Francs qui a Dieu pour fondateur* », à l'hémorroïsse de l'Évangile qui « *perd son sang dans tant de révolution et de guerres civiles, qui a été ruinée par tant de prétendus médecins, lesquels, aggravent son mal si seulement elle touchait seulement la frange du vêtement de Jésus, elle serait guérie* ». Quelques jours plus tard le mal et le malade sont représentés sous la figure du lunatique. « *Alors Jésus prendra la main du possédé ; il le soulèvera ; il le fera*

*marcher, et celui-ci sera guéri. C'est mot pour mot l'histoire de cet infortuné ; ce sera quand on le voudra l'histoire de la France moderne* ». En bon observateur de son époque, Mgr Pie poursuit : « *Après avoir essayé de tout le reste sans succès, si les politiques et les hommes d'État se déterminent à essayer de Jésus, c'est à la condition expresse de ne point articuler la foi de la nation... à sa divinité et à sa puissance surnaturelle. On veut la guérison sociale sans la foi sociale. Or, à ce prix, Jésus-Christ tout puissant qu'il est ne peut pas opérer notre délivrance ; tout miséricordieux qu'il est, il ne peut exercer sa miséricorde.* » Un peu plus avant dans le propos, il interroge : « *Est-ce bien à toi, peuple de France, qu'il faut demander si tu peux croire et si tu peux déclarer authentiquement ta croyance ? Toi dont le baptême est contemporain de ta naissance, le premier né de l'orthodoxie, toi dont le nom est devenu et malgré tout est resté, dans le monde entier, synonyme du nom chrétien : si potes credere ?* »

## Conclusion

Il est sans doute bien difficile aux hommes de la post-modernité de comprendre ce que fut ce combat. J'espère que cet exposé aura concouru à mieux appréhender cet état d'esprit authentiquement catholique dans la fidélité à la conception qu'eurent les Pères de l'Église, auxquels Mgr Pie emprunta toute sa doctrine, hélas, affaiblie par le Ralliement de Léon XIII. Cinquante après le concile Vatican

II, « *les fumées de Satan* », selon l'expression fameuse de Paul VI, empêchent de discerner ce qui demeure pérenne de l'enseignement et des principes chrétiens qui doivent ordonner les institutions de la Cité. Ceux qui maintiennent cette fidélité dans l'incompréhension générale ne le peuvent que parce qu'ils savent que « *la République n'est qu'un cocktail léthal de sophismes politiques et moraux si grossiers qu'ils ont cessé d'être philosophiques ; de croyances religieuses si déviées qu'elles perdent cette qualité même* ».

Alors, me direz-vous, quid de l'Espérance ? N'entendez-vous pas la consolante affirmation de Mgr Pie : « *Jésus prendra la main du possédé, et le relèvera, Resurrexit.* »



# Retraite avec Saint Jean – Celui que vous aimez est malade (2)

*P. Jean-Dominique o.p.*

## Quels sont ces amis intimes de Jésus ?

Lazare semble être un homme fort silencieux. Il tombe gravement malade, mais ne dit mot. Il meurt, puis il est ressuscité par le Christ, et Jean ne lui attribue aucune parole. Bientôt, on le verra assis à la table de Jésus (Jn 12, 2), mais il y restera modeste et effacé. Les deux sœurs, quant à elles, ont des tempéraments contrastés. Marthe est une femme d'affaires, travailleuse, généreuse et entreprenante. Saint Luc la présente tout occupée, et même agitée, au service de la table pour nourrir Jésus et sa troupe (Lc 10, 38- 42). Marie, en revanche, se montre plus intérieure, immobile et silencieuse. C'est elle qui mérita la louange de Jésus pour être restée « assise aux pieds du Seigneur » et avoir « écouté ses paroles » (Lc 10, 39). Telle est l'heureuse famille qui va être visitée par la douloureuse épreuve de la grave maladie et de la mort de Lazare. Comment les deux sœurs vont-elles réagir ? Chacune le fera selon son caractère propre. Or, même si l'événement est historique, et la réaction des Juifs le montre clairement, il est permis d'y voir une allégorie de l'activité d'une âme qui œuvre à la conversion d'un pécheur. La Tradition a vu en effet en Marie-Madeleine un modèle de la vie contemplative et en Marthe une figure de la vie active. Lazare, qui tombe malade puis qui meurt, est l'image d'une âme rongée par l'habitude du péché véniel, ou morte par le péché mortel ou par l'apostasie, « car celui qui pêche, meurt ». La résurrection de Lazare va donc révéler aux chrétiens les lois de l'apostolat.

## « Et c'était son frère Lazare qui était malade » (v. 2)

Celui qui bénéficiera bientôt de l'intervention miraculeuse de Jésus est présenté avec insistance comme le frère de Marie- Madeleine et de Marthe. C'est comme tel que les deux femmes le considèrent, c'est au nom de leur affection fraternelle qu'elles solliciteront le miracle de Jésus. Ceci donne une première leçon à celui qui entre en contact avec le monde et les pécheurs. C'est son frère, en effet, qui est malade ou qui est mort. Le chrétien, dans sa vie active comme dans sa vie contemplative, ne regarde pas les pécheurs de haut à la manière des pharisiens. Il les voit en Dieu, il sait qu'ils sont les enfants de Dieu soit par le baptême soit par la création. Il les adopte donc comme ses frères ou ses sœurs et il les aime d'un amour simple et facile. Par ailleurs, une vie spirituelle authentique montre au chrétien sa propre faiblesse. Plus on est uni à Dieu, plus on saisit la sainteté et la majesté de Dieu, et plus on est convaincu de sa propre misère. On se sent alors tout proche des âmes. Dans une prière ardente pour la conversion des pécheurs, sainte Catherine de Sienne s'écriait : « Seigneur, rendez-moi ceux qui sont mes frères ! ». Cette affection sincère pour les pécheurs détermine un comportement, celui de la bonté et de la patience. En 413, saint Augustin en donna

un exemple fameux. Alors qu'il venait de prêcher contre l'hérésie pélagienne qui venait de voir le jour, il conclut son sermon en recommandant à tous la bonté : « Nous exhortons les novateurs comme des amis, nous ne voulons pas discuter avec eux en ennemis. Ils nous calomnient, nous le supportons ; mais qu'ils n'accusent pas la règle ; qu'ils ne s'élèvent pas contre la vérité ; qu'ils ne se mettent pas en contradiction avec l'Église (...). Conduisez-vous à leur égard amicalement, fraternellement, pacifiquement, avec amour et compassion ; faites tout ce que la piété peut vous suggérer. Plus tard, il n'y aura plus d'impies à aimer ». Le grand évêque sut lier une fermeté doctrinale farouche à une grande bonté, la force du lion à la douceur du miel. N'était-il pas porté à une telle patience, celui qui avait erré hors de l'Église pendant de si longues années ?

## « Les sœurs envoyèrent dire à Jésus : “Seigneur, celui que vous aimez est malade” » (v. 3).

Marthe et Marie prennent les devants. À l'évidence, elles sont animées par les mêmes sentiments, par la même inquiétude, par la même tristesse. Les deux sœurs ne se contentent pas de vivre sous le même toit, elles ne forment qu'un cœur et qu'une âme. Et dans cette affaire si importante qu'est la grave maladie de leur frère, elles agissent de concert. Spontanément, elles pensent à Jésus. Lui qui est la source de la vie peut seul rendre la santé aux malades. Ceci est une belle image de la vie chrétienne. La vie active et la vie contemplative sont en vérité deux sœurs, qui vivent sous le même toit, c'est-à-dire dans la même personne. Et elles portent toutes les deux le souci des âmes qui se perdent, elles sont animées de la même miséricorde et présentent au Seigneur dans la prière le salut de ceux qu'il aime.

La démarche des deux sœurs est d'ailleurs exemplaire. Comme la sainte Vierge à Cana, Marthe et Marie se contentent de présenter à Jésus le besoin où elles se trouvent. Et elles font appel au cœur du Sauveur, à son





bonnes personnes. Ce qui représente un motif supplémentaire pour ne pas rester indifférent à cette maladie mortelle. Par ailleurs, la remarque de l'Évangile exprime une vérité consolante. Jésus enveloppe d'un même amour d'amitié la vie active, la vie contemplative et les âmes malades. Jésus aime la prière et l'oraison, bien entendu, mais aussi l'activité. Il aime le travail et l'apostolat, il aime Marthe, la vie active généreuse, solide et entreprenante. Comme la suite le montrera, c'est toute l'âme chrétienne, dans sa prière comme dans son action, qui est mobilisée pour le salut des âmes et qui fait la joie de Dieu. Jésus veut voir Marthe et Marie sous le même toit,

amitié pour Lazare et à sa miséricorde : « *Celui que vous aimez est malade* ». Voilà une belle prière pour la conversion des âmes. « *Celui que vous aimez* », que vous avez créé, pour lequel vous avez versé votre sang, auquel vous avez préparé une éternité de bonheur, celui-ci s'enfonce tous les jours un peu plus dans le péché. Il creuse un fossé bientôt infranchissable entre lui et vous. Quelle fut la réaction de Jésus ? Un peu comme à Cana, elle fut énigmatique. Il ne refusa pas directement d'intervenir, mais déclina l'invitation. Jésus ne veut agir que si son Père le veut, quand et comme il le veut. D'emblée, Jésus pense à son Père et à la manifestation de sa propre divinité : « Cette maladie ne va pas à la mort, mais elle est pour la gloire de Dieu, afin que le Fils de Dieu soit glorifié par elle » (v. 4).

**« Or Jésus aimait Marthe, et sa sœur Marie, et Lazare » (v. 5)**

Saint Jean ajoute ici une précision qui souligne le caractère très particulier de cette scène. Lazare n'est pas un des innombrables passants que Jésus trouva sur son chemin et qu'il guérit. Il s'agit d'un ami intime. Jésus se sent comme chez lui parmi ces

animées par le même zèle, coopérant étroitement à la guérison de Lazare.

À la suite de la rencontre du messager des deux sœurs, s'engagea un dialogue entre Jésus et ses disciples (v. 6-19). Puis « *il resta deux jours dans le lieu où il était* » (v. 6), et se rendit ensuite aux abords de Béthanie. Entre temps, Lazare mourut.

## La Pénitence (2)

« Une grande partie des maux qui affligent l'Eglise provient de l'ignorance de sa doctrine et de ses lois. Cette doctrine et ces lois, les ennemis de l'Eglise la condamnent en blasphémant ce qu'ils ignorent, et beaucoup de ses fils, les connaissent mal, vivent comme s'ils ne l'étaient pas » (Lettre du pape saint Pie X, le 18 octobre 1912)

### 3) La confession des péchés

#### Qu'est-ce que la confession ?

La confession est l'accusation des péchés faite au prêtre confesseur pour en recevoir l'absolution.

#### De quels péchés sommes-nous obligés de nous confesser ?

Nous sommes obligés de nous confesser de tous les péchés mortels non encore confessés ou mal confessés, mais il est bon de confesser aussi les péchés véniels.

#### Comment devons-nous accuser les péchés mortels ?

Nous devons accuser les péchés mortels intégralement, sans n'en cacher aucun par une fausse honte, en déclarant l'espèce, le nombre ainsi que les circonstances qui ajouteraient une nouvelle malice grave.

#### Que doit faire celui qui ne se rappelle pas le nombre précis des péchés mortels ?



Celui qui ne se rappelle pas le nombre précis des péchés mortels, doit en indiquer le nombre qui lui semble le plus proche de la vérité.

#### Pourquoi ne devons-nous pas nous laisser vaincre par la honte qui nous porterait à cacher quelque péché mortel ?

Nous ne devons pas nous laisser vaincre par la honte qui nous porterait à cacher quelque péché mortel parce que nous nous confessons à Jésus-Christ dans la personne du confesseur qui ne peut révéler aucun péché, même au prix de sa vie ; et parce que, autrement, privés du pardon, nous serons couverts de honte devant tous, au jugement universel.

#### Celui qui, par honte ou pour un autre motif, tairait un péché mortel, ferait-il une bonne confession ?

Celui qui, par honte ou pour un autre motif injuste, tairait un péché mortel, ne ferait pas une bonne confession, mais commettrait un sacrilège.

#### Que doit faire celui qui sait ne s'être pas bien confessé ?

Celui qui sait ne s'être pas bien confessé, doit refaire les confessions mal faites et s'accuser des sacrilèges commis.

#### Celui qui, sans sa faute, a omis ou oublié un péché mortel, a-t-il fait une bonne confession ?

Celui qui, sans sa faute, a omis ou oublié un péché mortel, a fait une bonne confession ; mais il lui reste l'obligation de s'en accuser par la suite.

4) *L'absolution, la satisfaction,*

*Les indulgences*

**Qu'est-ce que l'absolution ?**

L'absolution est la sentence par laquelle le prêtre, au nom de Jésus-Christ, remet les péchés au pénitent en disant : Je t'absous de tes péchés au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Ainsi soit-il.

**Les péchés une fois remis par l'absolution, toute peine méritée est-elle remise aussi ?**

Les péchés une fois remis par l'absolution, la peine éternelle méritée par le péché mortel est remise, mais si l'on n'a pas une contrition très parfaite, il reste ordinairement à expier, en cette vie ou en l'autre, une peine temporelle.

**Qu'est-ce que la satisfaction ou pénitence sacramentelle ?**

La satisfaction ou pénitence sacramentelle est l'œuvre bonne imposée par le confesseur pour punir et corriger le pécheur, et pour expier la peine temporelle méritée par le péché.

**Quand convient-il de faire la pénitence sacramentelle ?**

Il convient de faire la pénitence sacramentelle le plus tôt possible, si le confesseur n'en a pas fixé le temps.

**La pénitence sacramentelle suffit-elle à nous libérer de toute la peine temporelle méritée par le péché ?**

La pénitence sacramentelle ne suffit pas ordinairement à nous libérer de toute la peine temporelle méritée par le péché, et c'est pourquoi il convient d'y suppléer par d'autres œuvres de pénitence et de piété, et par les indulgences.

**Quelles sont les œuvres de pénitence et de piété ?**

Les œuvres de pénitence et de piété sont : les jeûnes, les mortifications, les actes de miséricorde spirituelle et corporelle, les prières et l'usage pieux des sacramentaux. Les sacramentaux sont des objets bénits ou des cérémonies saintes, comme l'eau bénite et les diverses bénédictions.

**Qu'est-ce que l'indulgence ?**

L'indulgence est une rémission de la peine temporelle due aux péchés, que l'Église concède sous certaines conditions à ceux qui sont en état de grâce, en leur appliquant les mérites et les satisfactions surabondantes de Jésus-Christ, de la très sainte Vierge et des Saints. Ces mérites et ces satisfactions constituent le trésor de l'Église.

**Combien y a-t-il de sortes d'indulgences ?**

Il y a deux sortes d'indulgences : l'indulgence plénière et l'indulgence partielle.

**Qu'est-ce que l'indulgence plénière ?**

L'indulgence plénière est celle qui remet toute la peine temporelle due aux péchés.

**Qu'est-ce que l'indulgence partielle ?**

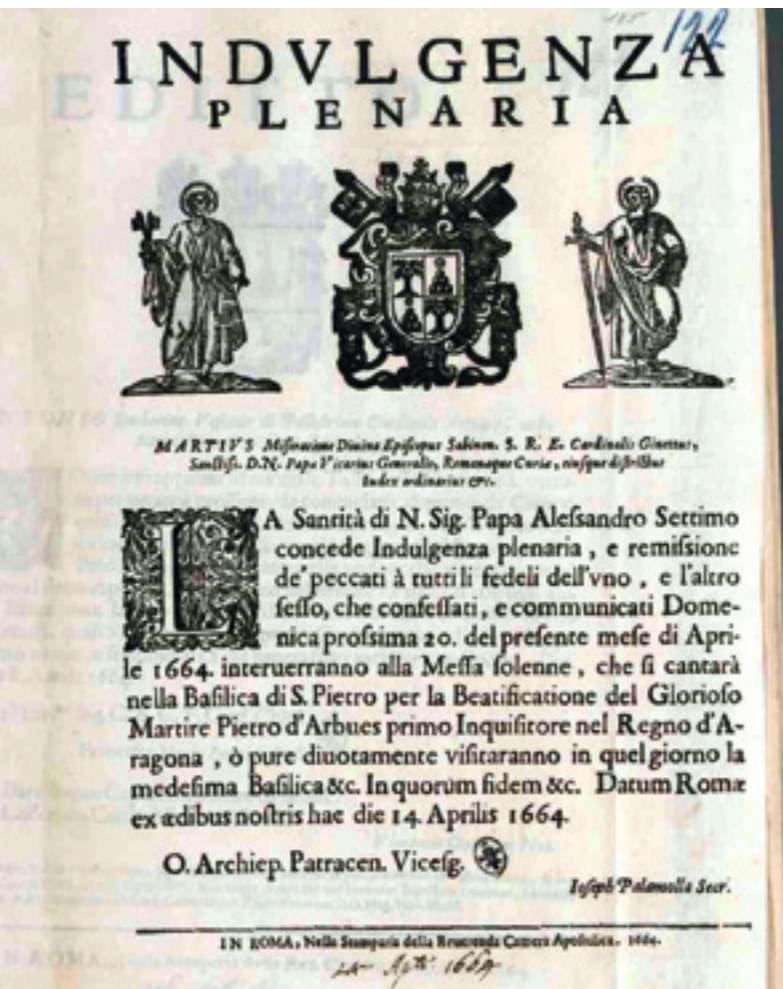
L'indulgence partielle est celle qui remet seulement une partie de la peine temporelle due aux péchés.

**Qu'entendait-on par indulgence de quarante ou de cent jours, de sept ans et autres semblables ?**

Par indulgence de quarante ou de cent jours, de sept ans et autres semblables, on entendait la rémission de la peine temporelle équivalente à celle que l'on aurait expiée par quarante, cent jours ou sept ans de la pénitence anciennement établie par l'Église.

**Quelles sont les conditions requises pour gagner les indulgences ?**

Pour gagner les indulgences, il faut être en état de grâce et accomplir exactement les œuvres prescrites.



# Supplique au Saint-Père



Très Saint Père,

C'est avec la plus vive inquiétude que nous constatons autour de nous la dégradation progressive du mariage et de la famille, origine et fondement de toute la société humaine. Cette déliquescence est en train de s'accélérer fortement, notamment par la promotion légale des comportements les plus immoraux et les plus dépravés. La loi de Dieu, même simplement naturelle, est aujourd'hui publiquement foulée aux pieds, les péchés les plus graves se multiplient de façon dramatique et crient vengeance au ciel.

Très Saint Père,

Nous ne pouvons vous cacher que la première partie du Synode consacré aux « *Défis pastoraux de la famille dans le contexte de l'évangélisation* » nous a très vivement alarmés. Nous avons entendu et lu, venant de personnes constituées en dignité ecclésiastique – qui s'autorisent de votre soutien, sans être démenties –, des affirmations si contraires à la vérité, si opposées à la doctrine claire et constante de l'Église concernant la sainteté du mariage, que notre âme en a été profondément troublée. Ce qui nous inquiète encore plus, ce sont certaines de vos paroles laissant entendre qu'il pourrait y avoir une évolution de la doctrine pour répondre aux nécessités nouvelles du peuple chrétien. Notre inquiétude vient de ce que saint Pie X a condamné, dans l'encyclique « *Pascendi* », un tel alignement du dogme sur de prétendues exigences contemporaines. Pie X et vous, Très Saint Père,

avez reçu la plénitude du pouvoir d'enseigner, de sanctifier et de gouverner dans l'obéissance au Christ qui est le chef et le pasteur du troupeau en tout temps et en tout lieu, et dont le Pape doit être le fidèle vicaire sur cette terre. L'objet d'une condamnation dogmatique ne saurait devenir, avec le temps, une pratique pastorale autorisée. Dieu auteur de la nature a établi l'union stable de l'homme et de la femme en vue de perpétuer l'espèce humaine. La Révélation de l'Ancien Testament nous apprend, de la façon la plus évidente, que le mariage, unique et indissoluble, entre un homme et une femme, a été établi directement par Dieu, et que ses caractéristiques essentielles ont été soustraites par lui au libre choix des hommes, pour demeurer sous une protection divine toute particulière : « *Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain* » (Ex 20, 17).

L'Évangile nous enseigne que Jésus lui-même, en vertu de son autorité suprême, a rétabli définitivement le mariage, altéré par la corruption des hommes, dans sa pureté primitive : « *Ce que Dieu a uni, que l'homme ne le sépare pas* » (Mt 19, 6). C'est la gloire de l'Église catholique, tout au long des siècles, d'avoir défendu contre vents et marées, malgré les sollicitations, les menaces et les tentations, la réalité humaine et divine du mariage. Elle a toujours porté haut – même si des hommes corrompus l'abandonnaient pour ce seul motif –, l'étendard de la fidélité, de la pureté et de la fécondité qui caractérisent le véritable amour conjugal et familial.

Alors qu'approche la deuxième partie de ce Synode consacré à la famille, nous estimons en conscience de notre devoir d'exprimer au Siège Apostolique les profondes angoisses qui nous saisissent à la pensée des « conclusions » qui pourraient être proposées à cette occasion, si par grand malheur elles devaient constituer une nouvelle attaque contre la sainteté du mariage et de la famille, un nouvel affaiblissement du statut des couples et des foyers. Nous espérons de tout cœur, au contraire, que le Synode fera œuvre de véritable miséricorde en rappelant, pour le bien des âmes, l'intégrale doctrine salutaire concernant le mariage.

Nous avons pleinement conscience, dans le contexte actuel, que les personnes qui se trouvent engagées dans des situations matrimoniales irrégulières doivent être accueillies pastoralement, avec compassion, afin de leur montrer le visage très miséricordieux du Dieu d'amour que fait connaître l'Église. Cependant la loi de Dieu, expression de son éternelle charité pour les hommes, constitue par elle-même la souveraine miséricorde pour tous les temps, toutes les personnes et toutes les situations. Nous prions donc pour que la vérité évangélique du mariage, que devrait proclamer le Synode, ne soit pas contournée en pratique par de multiples « exceptions pastorales » qui en dénatureraient le sens véritable, ou par une nouvelle législation qui en abolirait quasi infailliblement la portée réelle. Sur ce point, nous ne pouvons vous dissimuler que les récentes dispositions canoniques du Motu proprio « *Mitis iudex Dominus Iesus* », facilitant des déclarations de nullité accélérées, ouvriront la porte de facto à une pro-

cédures de « *divorce catholique* » qui ne dit pas son nom, en dépit des rappels sur l'indissolubilité du mariage qui l'accompagnent. Ces dispositions suivent l'évolution des mœurs contemporaines, sans chercher à les rectifier selon la loi divine ; comment, dès lors, ne pas être bouleversé par le sort des enfants nés de ces mariages annulés de façon expéditive, qui seront les tristes victimes de la « *culture du rebut* » ?

Au 16<sup>ème</sup> siècle, le Pape Clément VII refusa à Henri VIII d'Angleterre le divorce que celui-ci réclamait. Face à la menace du schisme anglican, le pape maintint, contre toutes les pressions, l'enseignement intangible du Christ et de son Église sur l'indissolubilité du mariage. Verra-t-on sa décision maintenant désavouée en une « *repentance canonique* » ? De nos jours, partout dans le monde, de nombreuses familles se sont mobilisées courageusement contre les lois civiles qui sapent la famille naturelle et chrétienne, et encouragent publiquement des comportements infâmes, contraires à la morale la plus élémentaire. L'Église peut-elle abandonner ceux qui, parfois à leur propre détriment, et toujours sous les moqueries et les quolibets, mènent ce combat nécessaire mais difficile ? Cela constituerait un contre-témoignage désastreux, et serait source pour ces personnes de dégoût et de découragement. Les hommes d'Église, au contraire, de par leur mission même, doivent leur apporter un soutien clair et motivé.

Très Saint Père,

Pour l'honneur de Notre Seigneur Jésus-Christ, pour la consolation de l'Église et de tous les fidèles catholiques, pour le bien de la société et de l'humanité tout entière, en cette heure cruciale, nous vous supplions donc de faire retentir dans le monde une parole de vérité, de clarté et de fermeté, en défense du mariage chrétien et même simplement humain, en soutien de son fondement, à savoir la différence et la complémentarité des sexes, en appui de son unicité et de son indissolubilité. Nous vous supplions filialement de faire retentir une parole accompagnée de mesures efficaces, montrant votre soutien en acte à la famille catholique.

Nous confions cette humble supplique au patronage de saint Jean-Baptiste, qui connut le martyre pour avoir défendu publiquement, contre une autorité civile compromise par un « *remariage* » scandaleux, la sainteté et l'unicité du mariage ; suppliant le Précurseur de donner à Votre Sainteté le courage de rappeler à la face du monde la vraie doctrine concernant le mariage naturel et chrétien.

En la fête de Notre-Dame des Sept Douleurs,  
le 15 septembre 2015

+ Bernard FELLAY  
Supérieur général de la Fraternité Saint-Pie X



## Communiqué de la Maison générale de la Fraternité Saint-Pie X sur la lettre du Pape François à l'approche de l'Année Sainte (1<sup>er</sup> septembre 2015)



La Fraternité Saint-Pie X apprend, par la presse, les dispositions que le Pape François a prises à l'occasion de la prochaine Année sainte. Dans le dernier paragraphe de sa lettre adressée, ce 1<sup>er</sup> septembre 2015, à Mgr Rino Fisichella, président du Conseil pontifical pour la promotion de la nou-

velle évangélisation, le Saint-Père écrit : « *J'établis, par ma propre disposition, que ceux qui, au cours de l'Année sainte de la Miséricorde, s'approcheront, pour célébrer le sacrement de la Réconciliation, des prêtres de la Fraternité Saint-Pie X recevront une absolution valide et licite de leurs péchés.* »



La Fraternité Saint-Pie X exprime sa reconnaissance au Souverain Pontife pour ce geste paternel. Dans le ministère du sacrement de pénitence, elle s'est toujours appuyée, en toute certitude, sur la juridiction extraordinaire que confèrent les « *Normae generales* » du Code de droit canonique. A l'occasion de cette Année sainte, le pape François veut que tous les fidèles qui souhaitent se confesser aux prêtres de la Fraternité Saint-Pie X puissent le faire sans être inquiétés.

Lors de cette année de conversion, les prêtres de la Fraternité Saint-Pie X auront à cœur d'exercer avec une générosité renouvelée leur ministère au confessionnal, suivant l'exemple de dévouement inlassable que le saint Curé d'Ars a donné à tous les prêtres.

Menzingen, le 1<sup>er</sup> septembre 2015



## Juin- Ordinations sacerdotales de 13 nouveaux prêtres pour la Fraternité Sacerdotale Saint Pie X

Le 12 juin 2015 au séminaire de Winona (USA) : 4 prêtres



Le vendredi 12 juin 2015, en la fête du Sacré-Cœur, Mgr Bernard Tissier de Mallerais a conféré au séminaire américain de Winona (Minnesota) le sacerdoce à quatre nouveaux prêtres (tous originaires des Etats-Unis).

Le 27 juin 2015 au séminaire de Zaitzkofen (Allemagne) : 2 prêtres



Le 27 juin 2015, au Séminaire de Zaitzkofen (Allemagne), Mgr Alfonso de Galarreta a conféré le sacerdoce à deux nouveaux prêtres, un Allemand et un Canadien. Deux sous-diacres ont également été ordonnés diacres ce même jour.

Le 29 juin 2015 au séminaire d'Ecône (Suisse) : 7 prêtres



Le 29 juin 2015, en la fête des saints apôtres Pierre et Paul, au séminaire d'Ecône (Suisse), Mgr Bernard Fellay, Supérieur général de la Fraternité

Saint-Pie X, a ordonné 7 diacres et 9 prêtres : 7 de la Fraternité, tous originaires de France, et 2 moines capucins de Morgon (France). Etaient présents à la cérémonie Mgr Bernard Tissier de Mallerais et de Mgr Alfonso de Galarreta, ainsi qu'une centaine de prêtres de la Fraternité et des communautés religieuses amies.

(source : DICI)

## Juin - A propos de l'encyclique Laudato Si du Pape François (publiée le 18 juin) Conversion écologique ? abbé Patrick de La Rocque - Juillet 2015



C'est au lendemain de ce qui aurait dû être un grand moment pour l'Eglise que j'écris ces lignes. Hier (18 juin), le pape François publiait sa première encyclique (*Laudato si*). Léon XIII, d'heureuse mémoire, l'avait adressée comme il se doit à tous les évêques du monde, afin qu'ils « inculquent dans toutes les âmes la doctrine catholique » face aux erreurs modernes. Quant à lui, saint Pie X y exposait magnifiquement le programme de son pontificat : « Tout restaurer dans le Christ ». Pour sa part, le pape François a choisi non de s'adresser au monde catholique pour confirmer sa foi – c'est pourtant le but premier d'une encyclique – mais de « dialoguer » avec « chaque personne qui habite cette planète » car celle-ci, « opprimée et dévastée », compte « parmi les pauvres les plus abandonnés et maltraités ». Point n'est besoin de détailler les cent soixante pages (je les ai lues !) de ce texte fleuve invitant à la « conversion écologique ». En effet, je n'ai pas été établi ministre du Christ pour éduquer à une « citoyenneté écologique », dont le fruit « merveilleux » serait « [d'] éviter l'usage de matière plastique et de papier, réduire la consommation d'eau, trier les déchets », ou encore de planter des arbres : je ne me sens guère l'âme d'un Obélix... Plutôt que d'analyser le bon ou le

moins bon de cette vision écologique – ce n'est point mon domaine – je voudrais souligner l'essentiel de ces lignes, qui me semble ailleurs. Non point insister sur la conversion à laquelle le pape appelle, mais montrer la conversion déjà réalisée et dont ces lignes témoignent. Les hommes d'Eglise n'y agissent plus en tant que ministres de Dieu pour diriger les âmes vers le Ciel, mais comme serviteurs de cette terre, dont ils attendent qu'elle devienne le nouveau jardin d'Eden décrit par Teilhard de Chardin, explicitement cité. Leur but n'y est plus de servir l'unique vrai Dieu, mais l'Homme dans son accomplissement présent, l'homme considéré avec le faux prisme du personnelisme, c'est-à-dire toujours comme fin et non plus comme objectivement finalisé (n° 65).

Leurs références n'y sont plus la Révélation en tant que telle (classée parmi les autres « textes religieux classiques », n° 199), mais encore le « maître spirituel » musulman Ali al-Khawwâç (note 159) ou le patriarche orthodoxe Bartholomée (n° 7). Désormais, leur espérance n'est plus dans le Christ, mais dans une spiritualité écologique censée renouveler l'humanité (n° 216 ; cf. n° 207), dans « une conversion qui nous unisse tous » (n°14), car bien évidemment toutes les religions sont appelées à contribution, et placées sur le même niveau en cette description purement phénoménologique.

L'aveuglement est toujours un châtement. Alors que l'important semble être d'apprendre « à se couvrir un peu plutôt que d'allumer le chauffage », le Vatican confirme dans le même temps la présence de Mgr Bonny au prochain synode sur la famille ; Mgr Bonny, évêque d'Anvers, fervent promoteur de la cause homosexuelle... A la suite du Christ (Mt 23, 24-25), je ne peux que fustiger une telle hypocrisie : ils filtrent le moucheron (bien que ce ne soit guère écologique) mais laissent passer le chameau ! Ma seule invitation sera donc la suivante : profitez des vacances pour aller vous mettre au vert, et ne broyez pas du noir en lisant des pages qui ne relèvent nullement de l'encyclique magistériel.

(source : « Le Chardonnet »)

**Juin – « Alep chaque jour sous les bombes »**



Depuis le début du conflit syrien, les appels à ne pas abandonner le pays et les aides caritatives « n'ont pas empêché la moitié des chrétiens d'Alep de s'en aller définitivement ». Nabil Antaki raconte la situation de la ville martyre syrienne : « Alep est divisée en deux parties : l'est de la ville avec ses 300.000 habitants qui se trouve entre les mains des groupes armés et l'ouest, qui compte 2 millions d'habitants et se trouve sous le contrôle de l'Etat syrien. C'est là que nous vivons et œuvrons. Nous ne savons pas ce qui se passe dans l'autre partie de la ville. Nous sommes bombardés quotidiennement par les djihadistes et de nombreux hôpitaux de notre zone de la ville ont été détruits, incendiés ou endommagés par leur action ». Et le médecin poursuit en précisant que « bien que la situation soit mauvaise, Alep n'est plus soumise à un blocus comme il y a un an et demi. Les personnes et les produits entrent et sortent par une route que le gouvernement a percée il y a 17 mois. Les vivres rentrent, personne ne meurt de faim même si 80% de la population reçoit une aide alimentaire. Oui, la ville est encerclée mais il y a toujours cette route qui nous relie à l'extérieur. La ville est sinistrée mais les gens continuent à vivre en s'adaptant aux continues coupures d'eau, d'électricité... dont les centrales sont aux mains des djihadistes ». A propos des intérêts géopolitiques alimentant le conflit syrien, Nabil Antaki précise que « depuis 2011 les Syriens ont compris que ce qui se passait n'était pas une révolution pour apporter davantage de démocratie en Syrie, plus de respect des droits fondamentaux et moins de corruption. Les Syriens savaient, depuis le début, que le « printemps arabe » était le nouveau nom du 'chaos constructif' de Condoleezza

Rice (secrétaire d'Etat des Etats-Unis de janvier 2005 à janvier 2009) et du « nouveau Moyen Orient » de l'administration Bush, et que ce « printemps » en Syrie aurait instauré soit le chaos et la destruction du pays soit un Etat islamique. Malheureusement, les deux alternatives risquent de se vérifier toutes les deux ».

Le 14 mai Mgr Antoine Audo, évêque chaldéen d'Alep, répondait aux questions de l'agence I.Media, sans illusion sur l'avenir de la seconde ville de Syrie. « Ce que nous vivons à Alep est très grave. Au début des événements, il y a plus de quatre ans et jusqu'à pas si longtemps, j'étais dans une attitude de grande espérance, pour que l'on trouve une solution en vue de la réconciliation, de la paix, mais je me rends de plus en plus compte qu'il y a un véritable acharnement à vouloir détruire et diviser la Syrie. C'est le fruit de concertations au niveau régional avec, c'est certain, l'Arabie Saoudite qui finance, et la Turquie qui rassemble des groupes armés et les entraîne pour les envoyer vers Alep, à quelques dizaines de kilomètres de ses frontières ». Tandis que les agences internationales rapportaient que, dans la région d'Alep, les milices djihadistes auraient consolidé leurs positions autour de l'aéroport militaire Mgr Audo précisait : « depuis plus de trois ans, pour sortir d'Alep, nous n'utilisons plus les aéroports qui se trouvent tous dans des zones disputées. Il semble qu'une intense propagande et une guerre psychologique contre le gouvernement sont en cours, orchestrées au niveau international, par un usage piloté de l'information. Ils parlent d'une prochaine attaque sur Alep, déclarant qu'Alep est au bout du rouleau. Peut-être préparent-ils quelque chose ». Dans un entretien du 19 mars dernier, au siège du patriarcat à Bkerké, publié le 5 mai par l'Aide à l'Eglise en Détresse (AED), le cardinal Bechara Boutros Rai, patriarche maronite du Liban, s'est exprimé sur la guerre en Syrie. S'inquiétant de l'équilibre religieux au Liban avec l'arrivée massive de plus de 1,5 million de réfugiés syriens (pour 4 millions d'habitants), le cardinal expliquait que « la plupart d'entre eux sont des sunnites. Sur le plan politique et religieux, ils peuvent être exploités par les sunnites libanais ». « Nous avons déjà fait la

même expérience avec les Palestiniens, poursuivait-il. Dans les années 1970, ce sont eux qui avaient déclenché la guerre civile contre les Libanais et l'armée libanaise. A l'époque, les sunnites libanais s'étaient ralliés à eux. Cela pourrait se reproduire aujourd'hui. L'année dernière, lors de la première confrontation entre l'armée libanaise et l'EI (Etat islamique), l'armée a été attaquée par des sunnites armés syriens. A long terme, c'est une bombe à retardement. La guerre en Syrie et en Irak doit cesser afin que les gens puissent retourner dans leur pays. Le temps qui passe ne joue pas en notre faveur... sachant de plus que les Syriens travaillent à des tarifs inférieurs à ceux des Libanais. » Le cardinal Rai concluait que les musulmans du Proche-Orient avaient besoin de Jésus-Christ et des valeurs de l'Evangile : à n'entendre parler que de guerre, de haine, de persécution, assassinats, déplacements, et fondamentalisme, les musulmans « ont besoin du contrepoison de l'Evangile de Jésus-Christ ».

(Sources : fides/aed/imedia/ afp / lorientlejour/siriapax – DICI n°317 du 26/06/15)

**Juillet – A propos du voyage du Pape en Amérique latine**

**Perplexités journalistiques sur la communication du Pape**



Le 13 juillet, de retour d'Amérique latine, le pape a répondu aux questions des journalistes qui l'accompagnaient dans l'avion. Ses réponses ont été tellement déconcertantes que le journaliste américain, John Allen, a pu écrire sur Cruxnow que François avait montré qu'il y avait désormais un nouveau dogme : la faillibilité pontificale. Le Pape semble n'éprouver aucune honte à admettre des erreurs, confessant son ignorance, et reconnaissant qu'il peut avoir lui-même donné lieu à des malentendus. Qu'une telle candeur

soit charmante ou simplement déroutante, laissant les gens se demander si le pape comprend réellement ce qu'il dit, c'est une question de perception. En tout cas, c'est devenu un trait caractéristique du style de François. Un exemple classique, presque emblématique, s'est passé dimanche (13 juillet), durant la conférence de presse en vol du souverain pontife sur le chemin du retour à Rome, après un voyage d'une semaine en Amérique latine. Cette attitude aboutit à un affaiblissement de l'autorité pontificale discréditée par de nombreuses affirmations approximatives ou contradictoires. C'est ce que l'on perçoit nettement sur « Chiesa », le 29 juillet, où Sandro Magister reprend les propos que le père Federico Lombardi, directeur du Bureau de presse du Vatican, a tenus dans un entretien accordé à la revue National Geographic du mois d'août, sous le titre « *Le Pape changera-t-il le Vatican ? Ou le Vatican changera-t-il le Pape ?* » Le journaliste américain Robert Draper, auteur de l'article, rapporte quelques phrases d'une conversation que le père Lombardi a eue, à Rome, avec l'un de ses collègues, l'Argentin Federico Wals, qui a été l'attaché de presse de Jorge Mario Bergoglio lorsque celui-ci était à Buenos Aires. « *Comment te sens-tu quand tu travailles avec mon ancien patron ?* », demande Wals. Et Lombardi de répondre: « *Désorienté* ».

(Sources : Chiesa/CruXnow – trad. Ch. de Peychpeyrou/benoitetmoi – DICI n°319 du 07/08/15)

## Le voyage du Pape en Amérique du Sud, vu par un catholique argentin

Le 15 juillet 2015, sur le site *Adelante la Fe*, Mario Caponnetto, médecin argentin né en 1939, docteur en philosophie, professeur à l'université Fasta (Mar del Plata), – auteur d'ouvrages sur saint Thomas d'Aquin, sur l'anthropologie et l'éthique –, donne son point de vue sur le voyage du Pape François en Equateur, Paraguay et Bolivie. En voici les extraits les plus significatifs. (...) Pour comprendre la signification de ce voyage et de ses projections sur le futur immédiat de l'Eglise dans cette partie du monde, il faut tenir compte de quatre fac-

teurs convergents. En premier lieu, la profonde racine hispano-catholique des peuples autrefois évangélisés par l'Espagne ; en second, le récent passé religieux et politique de ce conglomérat de nations mal dénommées « *Amérique latine* », et qui, en réalité, ne sont que les restes du naufrage de l'Hispanité ; en troisième, le caractère général des épiscopats et des gouvernements civils locaux ; et en quatrième, la personnalité propre du pape François et la tournure qu'il a donnée à son pontificat.

1- Le premier des facteurs, la racine hispano-catholique des sociétés sud-américaines visitées par le Souverain Pontife, c'est, précisément, une racine profonde, fruit de cette extraordinaire et providentielle entreprise que fut la découverte, la conquête et l'évangélisation de l'Amérique. D'une manière générale, on a perdu l'authentique dimension religieuse qu'eut cette entreprise unique dans l'histoire : ce fut une geste humaine, oui, et comme toute geste humaine elle a eu ses grandeurs et ses misères, ses lumières et ses ombres ; mais ce fut surtout l'instrument choisi par la Divine Providence pour étendre le Corps mystique du Christ. C'est pour cela que ce fut une *humanagesta* mais surtout une *gestadivina*. L'Espagne a eu le privilège d'être une nation missionnaire destinée à porter la Foi à l'extrémité inconnue du monde. Par conséquent, cette racine hispano-catholique, qui est religieuse et culturelle à la fois, continue à être vivante chez ces peuples ; et cela explique l'extraordinaire phénomène de la religiosité populaire de ces nations, phénomène qui apparaît lorsqu'une circonstance agit comme détonateur. Les voyages des papes, à partir surtout de Jean-Paul II, ont constitué ces détonateurs qui ont mis en évidence cette très noble et vieille racine malgré les féroces coups de hache administrés par le libéralisme maçonnique d'abord, et le marxisme ensuite. (...)

2- Le second des facteurs que nous avons mentionnés fait référence au récent passé de nos nations. Ce passé (nous songeons aux décennies des années soixante et soixante-dix du XX<sup>e</sup> siècle) est marqué par le phénomène de la guerre révolutionnaire lancée par le communisme international

comme stratégie de domination de cette partie du monde. Cette guerre avait sa « *métropole* » dans l'ex-Union des Républiques Socialistes Soviétiques et sa « *tête de pont* » dans le Cuba de Fidel Castro. Cette stratégie dont l'existence fait l'objet d'une documentation très élaborée, a été résumée dans cette consigne : faire de la Cordillère des Andes la montagne modèle de l'Amérique latine. Cette guerre sans pitié et cruelle qui a encouragé les mouvements de guérilla qui ont ravagé pratiquement tous les pays de l'Amérique hispanique, a eu une caractéristique jusque là inédite : l'infiltration de l'Eglise catholique en partie par le communisme ; c'est que le communisme, dans son astuce diabolique, a compris que pour gagner l'âme de tous ces peuples, il fallait, dans sa stratégie de domination, instrumentaliser l'Eglise catholique que son influence dans les strates les plus profondes de ces populations transformait en instrument de pénétration des plus puissants. C'est ainsi qu'ont surgi des expériences comme la « *théologie de la libération* » (une très grave dénaturation de l'Evangile), les mouvements chrétiens marxistes, les « *prêtres du Tiers Monde* » et tout un immense appareil d'infiltration et de propagande, élaboré en général dans les officines européennes, qui a donné naissance à ce que Carlos Sacheri[1] appellera si justement l'« *Eglise clandestine* ». C'est ainsi que, s'entrelaçant avec les mouvements de guérilla, s'est constituée une sorte d'armée de curés, de religieuses et même d'évêques, qui sous l'euphémisme « *option préférentielle en faveur des pauvres* », non seulement a encouragé cette guerre subversive, mais a été d'une certaine façon son avant-garde.

En Argentine, par exemple, plusieurs années avant l'avènement du gouvernement militaire (ndt : 1976 et l'instauration d'un régime autoritaire avec le général Videla) ont été assassinées des centaines de personnes, et parmi elles deux philosophes catholiques, Jordán B. Genta et Carlos Alberto Sacheri ; tous les jours se multipliaient les attentats terroristes : c'est ainsi que l'on vivait en ces années-là d'« *idéisme* » guérillero et de curés révolutionnaires. C'est la vérité objective, indépendamment de ce qu'on peut trouver ici ou là des cas de clercs

et de religieuses qui ont agi animés d'un authentique zèle apostolique. Mais ce fait que nous consignons, dont la gravité n'a pas encore été reconnue et encore moins mise en valeur, a changé en profondeur la réalité de l'Eglise en Amérique hispanique. Les courants conciliaires qui soufflaient depuis Rome, la grave crise d'autorité dans l'Eglise, la confusion doctrinale et les ravages liturgiques ont été ajoutés à ce facteur local, structurant cette « *pastorale latino-américaine* » qui n'a pas apporté jusqu'à aujourd'hui autre chose que les fruits d'une décadence croissante de la vie catholique. Les fameux Documents de Medellín, Puebla et dernièrement Aparecida, avec leurs ambigüités, leurs formules vides et leurs faiblesses doctrinales, sont une preuve évidente de ce que nous disons.

3- Le troisième facteur, le caractère général des évêchés et des gouvernements civils locaux, n'est que le corollaire du précédent. La guérilla armée a pris fin, les curés et les évêques pro-guérilleros ne sont plus, ou ont été appelés au silence, la phraséologie marxiste se dissimule à présent sous une rhétorique sociologique de douteuse facture ; mais les évêchés locaux actuels (et une grande partie du clergé et du laïcat actif qui les accompagne) sont les héritiers de ces graves égarements cléricaux ; à cause de cela leur pastorale sociale a une tournure populiste marquée, elle rend un culte à la démocratie qu'elle met au dessus de la souveraineté du Christ, elle est indigéniste, elle abomine l'hispanisme catholique, elle promeut l'« *inclusion sociale* » et la « *solidarité* » comme les nouvelles idoles de la politique, elle défend l'environnement, elle exalte les droits de l'homme (toujours, sauf quand il s'agit des droits de l'homme de plusieurs centaines de militaires qui ont combattu les organisations de guérilla et qui sont maintenant soumis à des jugements iniques et meurent abandonnés dans des prisons infectes ; de ceux-là personne ne s'occupe). Avec plus ou moins de variantes c'est le discours officiel des conférences épiscopales de cette région du monde, des évêchés dont les caractéristiques les plus significatives font ressortir une médiocrité intellectuelle notable, sauf exceptions

bien sûr. De leur côté, les gouvernements civils de ces pays, sauf quelques exceptions aussi comme le Paraguay, sont les héritiers de ces fanges des années soixante-dix recyclées dans un socialisme populiste anachronique, amalgamé étonnamment avec le progressisme des social-démocraties européennes. La relation de ces gouvernements avec les conférences épiscopales est, en général, conflictuelle, d'une conflictualité d'intensité variable, selon chaque cas, mais qui ne dépasse pas le plan simplement politique et social.

4- Enfin il y a la personne du Pape François ; il est fils de cette Eglise en Amérique, il procède d'elle, il l'exprime complètement, quoiqu'il ajoute à cette matrice « *latino-américaine* » certains traits propres d'une personnalité autoritaire portée à l'exercice sans restriction du pouvoir qui n'admet pas de dissidences. Durant ce voyage, il a réitéré les lieux communs déjà connus de sa rhétorique verbale et gestuelle. Rien de nouveau. En Equateur il a demandé pardon pour les crimes de la conquête espagnole, encourageant ainsi, sans nuances ni réserves, la légende noire et l'indigénisme marxiste de la gauche. En Bolivie, il a encouragé les mouvements populaires avec un discours aux réminiscences des années soixante-dix qui condamne le pouvoir de l'argent, mais omet la condamnation du communisme. Au Paraguay, au contraire, il a revendiqué l'héritage des réductions jésuites (établies chez les indiens Guaranis entre 1609 et 1763, nldr) qu'il a proposées comme modèle d'organisation politique et sociale. Quand à Asunción il a parlé devant les représentants de la société paraguayenne, il n'a pas épargné les éloges pour tous ceux qui étaient présents qu'il a qualifiés de promoteurs du bien de la patrie ; mais il a oublié, peut-être, que dans l'assistance il y avait un représentant d'un groupe homosexuel qui réclame les « *droits* » des homosexuels. Représentent-ils eux aussi un apport au bien commun ? Il a également prononcé d'émouvantes homélies mariales. Un tel cumul de contradictions n'encourage que la confusion et la perplexité des catholiques. Ainsi donc, en prenant en compte dans leur ensemble tous ces

facteurs, que reste-t-il de ce voyage papal et que faut-il attendre à partir de maintenant ? Rien de bien différent de ce que nous savions déjà. François a avalisé en tout la direction que l'Eglise en Amérique hispanique a prise il y a longtemps : ni la moindre rectification de cette direction, ni la plus petite autocritique ; au contraire, il a chargé plus que jamais contre ce qu'il appelle l'Eglise de la domination, de la condamnation, du rejet, etc. (nous savons tous à qui il fait référence avec ces expressions méprisantes) et il exalté jusqu'au paroxysme une Eglise pauvre, ouverte, qui accueille tout le monde, c'est-à-dire une Eglise sans doctrine, sans engagement envers la vérité, étrangère au salut des âmes, transformée en un pur sentiment d'hospitalité humaine et de fraternité horizontale. (...)

[1] Carlos Alberto Sacheri (1933-1974), philosophe thomiste argentin, disciple de l'abbé Julio Meinvielle, auteur de « *L'Eglise clandestine* » (1971) où il dénonce le modernisme et la théologie de la libération et défend la doctrine traditionnelle. Il fut assassiné par l'Armée révolutionnaire du peuple le 22 août 1974.

(Source : adelantelafe, trad. française à partir de benoitetmoi – DICI n°319 du 07/08/15)

### Août – La chasse de Saint-Symphorien (Mons) est classée



L'avant-dernier dimanche d'août, la chasse romane de Saint-Symphorien (12<sup>e</sup> siècle) est portée dans les rues du village du même nom à l'occasion de la procession. Il y a peu, l'objet d'une grande valeur patrimoniale a été officiellement classé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Soigneusement conservée derrière une verrière dans l'église du village et protégée par une alarme, la chasse de saint Symphorien

attire les curieux depuis longtemps. Elle suscite davantage encore d'attention chez les membres de la fabrique et des paroissiens depuis qu'elle a été classée, voici quelques semaines, par la Fédération Wallonie-Bruxelles. « Après une année de démarches, la Fédération Wallonie-Bruxelles a décidé de classer notre châsse », s'enthousiasme Etienne Moureau, président de la fabrique d'église. « C'est une belle reconnaissance de sa valeur patrimoniale mais son classement nous impose quelques contraintes. Par exemple, on ne peut la déplacer dans une autre paroisse sans une autorisation de la Fédération Wallonie-Bruxelles », précise-t-il. C'est en 1177 que la châsse réunissant les reliques de saint Symphorien avait été offerte à la paroisse du village par l'évêque de Cambrai. Aujourd'hui encore, elle est portée par les membres de la confrérie présidée par Yves André. Sa dernière sortie remonte au 23 août, à l'occasion de la fête du village. Deux autres sorties sont prévues en cours d'année: le jeudi suivant la Pentecôte et lors de la procession du Car d'Or à Mons.

### Septembre – Réactions dans la presse suite à la lettre du Pape François à l'approche de l'Année sainte

Le Figaro du 1er septembre, Jean-Marie Guénois: «François aime les paradoxes. Le jour où il reçoit au Vatican, Mgr Jacques Gaillot – réhabilitant de facto, cet évêque français très social et progressiste qui fut pourtant destitué par Rome sous le pontificat de Jean-Paul II – le pape argentin tend une main inattendue aux fidèles de Mgr Lefebvre, membres de la Fraternité Saint-Pie X. (...) Jamais les prêtres et les fidèles de la Fraternité Saint-Pie X n'ont été excommuniés. Jamais non plus la validité de la messe selon le rite latin ancien qu'ils célèbrent n'a été remise en cause, mais deux sacrements, le mariage et celui de la réconciliation (la confession) posaient certains problèmes de légitimité juridique aux yeux du droit canonique. C'est ce blocage que François vient de faire sauter en reconnaissant la 'bonne foi et pratique sacramentelle' de la Fraternité Saint-Pie X qui demeure certes dans une 'situation pastorale difficile'.» La Croix du 2

septembre, Nicolas Senèze : « Alors que les sacrements de la réconciliation et du mariage ne peuvent être célébrés que par des prêtres en communion avec leurs évêques, l'Eglise peut reconnaître une « juridiction de suppléance », notamment dans des cas de détresse et de nécessité. (...) Pour la FSSPX, la 'crise' que traverserait l'Eglise, l'apostasie professée depuis le concile Vatican II et les doutes sur la validité de certains sacrements après la rénovation liturgique voulue par le concile, mettraient des fidèles dans un tel 'état de nécessité', les forçant à s'adresser à ses prêtres. »

– On notera l'emploi de guillemets et de conditionnels : la « crise » que traverserait l'Eglise... l' « apostasie »... mettraient... dans un tel « état de nécessité »..., comme si les papes eux-mêmes n'avaient pas parlé, depuis le Concile, de « fumée de Satan » entrée dans l'Eglise, de « bateau prenant l'eau de toutes parts », ni d' « apostasie silencieuse ». Famille chrétienne du 2 septembre, Gérard Leclerc : « Le Pape prend une initiative qui montre que, pour lui, les membres de la Fraternité Saint-Pie X font partie de l'Eglise. Je pense qu'il veut comme forcer les choses en instaurant cette communion en dépit des désaccords : il nous oblige ainsi à aller au-delà du juridisme, pour cheminer vers la communion réelle. » Le Courrier du 4 septembre, Astrid Kaptijn, professeur de Droit canonique à l'Université de Fribourg (Suisse) : « A mon avis, ce seul geste ne peut pas constituer une réintégration de fait. Les points de divergence doctrinale sont trop nombreux. On observe d'ailleurs que jusqu'ici, les gestes posés par les différents Pontifes n'ont concerné que la liturgie et les sacrements. Sur le plan doctrinal, ils n'ont pas voulu céder sur certains aspects désormais pleinement reçus au sein de l'Eglise catholique, tels l'œcuménisme, la liberté religieuse, un pouvoir accru aux conférences épiscopales, toutes choses que la Fraternité continue à refuser. »

(Sources : FSSPX/MG – Figaro/Croix/  
Famille chrétienne/Tempo/Courrier –  
DICI n°320 du 11/09/15)

### Septembre – Réactions aux deux Motu Proprio du Pape François, simplifiant les procédures d'annulation de mariage



### Roberto de Mattei (via benoit-et-moi.fr) Une blessure au mariage chrétien

Roberto de Mattei réagit aux deux Motu Proprio de François publiés hier, simplifiant les procédures d'annulation du mariage. Ce texte dont le Pof. de Mattei vient de m'adresser la version originale en italien sera publié sur le site « *Corrispondenza Romana* » demain. (traduction de benoit-et-moi.fr) Les deux 'Motu proprio' du Pape François, « *Mitis Iudex Domini Iesus* » pour l'Eglise latine et « *Mitis et Misericors Jesu* » pour les Eglises orientales, publiés le 8 Septembre 2015, infligent une blessure grave au mariage chrétien. L'indissolubilité du mariage est la loi divine et immuable de Jésus-Christ. L'Eglise ne peut pas « annuler » dans le sens de dissoudre un mariage. Elle peut, par une déclaration de nullité, en vérifier l'inexistence, en raison de l'absence de ces conditions qui en assurent la validité. Cela signifie que dans un procès canonique, la priorité de l'Eglise n'est pas l'intérêt des conjoints dans l'obtention d'une déclaration de nullité, mais la vérité à propos de la validité du lien du mariage. Pie XII nous rappelle à ce propos que « dans le procès matrimonial, la finalité unique est un jugement conforme à la vérité et au droit, concernant dans le procès de nullité la non-existence affirmée du lien conjugal » (Discours à la Rote Romaine, 2 octobre 1944). Le fidèle peut berner l'Eglise pour obtenir la nullité, par exemple par l'utilisation d'un faux témoignage, mais l'Eglise ne peut pas tromper Dieu et a le devoir d'établir la vérité de façon claire et rigoureuse. Dans le procès canonique doit être défendu avant tout l'intérêt suprême d'une institution divine comme l'est le mariage. La reconnaissance et la protection de cette réalité sont formulées dans le domaine juridique avec l'expression synthétique « favor ma-

*trimoni* », autrement dit la présomption, jusqu'à preuve du contraire, de la validité du mariage. Jean-Paul II a bien expliqué que l'indissolubilité est présentée par le Magistère comme la loi ordinaire de chaque mariage célébré, précisément parce que sa validité est présupposée, indépendamment de la réussite de la vie conjugale et de la possibilité, dans certains cas, de la déclaration de nullité (Discours à la Rote romaine, 21 janvier 2000).

Lorsque les Lumières cherchèrent à frapper le mariage chrétien de mort, le Pape Benoît XIV, avec le décret « *Dei miseratione* » du 3 novembre 1741 ordonna que dans chaque diocèse fût nommé un « *defensor vinculi* », et introduisit, pour obtenir la déclaration de nullité, le principe de la nécessaire conformité des sentences dans deux degrés de jugement. Le principe de deux décisions conformes fut consacré par le Code de Droit Canonique de 1917 et a été intégré dans la codification promulguée par Jean-Paul II le 25 Janvier 1983. Dans les « *Motu Proprio* » du Pape François, l'optique est renversée. L'intérêt des conjoints a la primauté sur celui du mariage. C'est le document lui-même qui l'affirme, résumant dans ces points les critères de base de la réforme: abolition de la double sentence conforme, remplacée par une seule sentence en faveur de la nullité exécutoire; attribution d'un pouvoir monocratique à l'évêque qualifié comme juge unique; introduction d'un procès court, et de fait incontrôlable, avec la destitution en substance du rôle de la Rote romaine. Comment interpréter autrement, par exemple, l'abolition de la double sentence? Quelles sont les raisons graves pour lesquelles, après 270 ans, ce principe est abrogé?

Le cardinal Burke a rappelé qu'il existe à ce propos une expérience catastrophique. Aux États-Unis, de Juillet 1971 à Novembre 1983, entrèrent en vigueur les « *Provisional Norms* » qui éliminèrent de fait le caractère obligatoire de la double sentence conforme. Le résultat fut que la Conférence des évêques ne refusa aucune demande de dispense parmi les centaines de milliers reçues, et dans la perception commune, le processus commença à être appelé « *divorce catholique* » (cf. *Permanerenella Verità di Cristo*.

*Matrimonio e comunione nella Chiesa cattolica*) (ndt: en français « *Demeurer dans la vérité du Christ* », ed. Artège) [\*].

Plus grave encore est l'attribution à l'évêque diocésain de la faculté, comme juge unique, d'instruire de façon discrétionnaire un procès court, et d'arriver à la sentence. L'évêque peut exercer personnellement son pouvoir juridictionnel ou le déléguer à une commission, pas nécessairement constituée de juristes. Une commission formée à son image, qui suivra naturellement ses instructions pastorales, comme cela est déjà le cas avec les « *centres diocésains d'écoute* », à ce jour privés de compétence juridique. La combinaison entre le canon 1683 et l'article 14 sur les règles de procédure a à cet égard une portée explosive. Sur les décisions pèseront inévitablement des considérations sociologiques: les divorcés remariés auront, pour des raisons de « *miséricorde* », un traitement préférentiel. « *L'Eglise de la Miséricorde - observe Giuliano Ferrara - s'est mise à courir* », (« *Il Foglio* », 9 Septembre 2015). On court sur une route non administrative, mais « *judiciaire* » où, de judiciaire, il reste bien peu.

Dans certains diocèses, les évêques chercheront à assurer le sérieux de la procédure, mais il est facile d'imaginer que dans de nombreux autres diocèses, par exemple d'Europe centrale, la déclaration de nullité sera une simple formalité. En 1993, Oskar Saier, archevêque de Fribourg-en-Brigsau, Karl Lehman, évêque de Mayence et Walter Kasper, évêque de Rottenburg-Stuttgart, produisirent un document en faveur de ceux qui étaient certains, en conscience, de la nullité de leur mariage, mais n'avaient pas les éléments pour le prouver au tribunal (Evêques de l'Oberrhein, Accompagnement pastoral des personnes divorcées, « *Il Regno Documenti* », 38 (1993), pp. 613-622). La Congrégation pour la Doctrine de la Foi répondit par la Lettre « *Annus Internationalis Familiae* » du 14 Septembre 1994, indiquant que cette voie n'était pas praticable, parce que le mariage est une réalité publique: « *ne pas reconnaître cet aspect essentiel signifierait nier de fait que le mariage existe comme réalité de l'Eglise, ce qui revient à dire*

*comme sacrement* ». Mais la proposition a été reprise récemment par l'office pastoral du diocèse de Fribourg (Directives pour la pastorale des divorcés, « *Il Regno Documenti* », 58 (2013), pp. 631-639) selon lequel les divorcés remariés, suite à la « *nullité en conscience* » du mariage précédent, peuvent recevoir les sacrements et obtenir des postes au sein des conseils paroissiaux.

Le « *favor matrimonii* » est remplacé par le « *favor nullitatis* » qui en arrive à constituer l'élément principal du droit, tandis que l'indissolubilité est réduite à un « *idéal* » impraticable. L'affirmation théorique de l'indissolubilité du mariage s'accompagne en effet, dans la pratique, du droit à la déclaration de nullité de chaque lien ayant échoué. Il suffira en conscience de considérer le premier mariage comme invalide pour le faire reconnaître comme nul par l'Église. C'est le même principe par lequel certains théologiens considèrent comme « *mort* » un mariage où, aux dires des deux, ou d'un des conjoints, « *l'amour est mort* ». Benoît XVI, le 29 Janvier 2010, a prévenu le Tribunal de la Sainte Rote de ne pas se céder à l'annulation du mariage par « *complaisance envers les désirs et les attentes des parties ou même les conditionnements du milieu social* ». Mais dans les diocèses d'Europe centrale, la déclaration de nullité deviendra un acte de pure formalité, comme cela est arrivé aux États-Unis au moment des « *Provisional Norms* ». Selon la loi bien connue, qui dit que « *la mauvaise monnaie chasse la bonne* », dans le chaos qui va se déterminer, le « *divorce rapide* » est destiné à l'emporter sur le mariage indissoluble. Cela fait plus d'un an qu'on parle de schisme latent dans l'Église, mais maintenant c'est le cardinal Gerhard Müller, préfet de la Congrégation pour la Foi, qui l'a dit dans un discours à Ratisbonne où il a évoqué le risque d'une scission au sein de l'Église, nous invitant à être très vigilants et à ne pas oublier la leçon du schisme protestant qui enflamma l'Europe il y a cinq siècles. A la veille du Synode sur la famille d'Octobre, la réforme du Pape François n'éteint aucun incendie, mais il en alimente et ouvre la voie à d'autres innovations désastreuses. Le silence n'est plus possible. (Roberto de Mattei)

# Chronique du district

*de juin à fin août*

**Le jeudi 4 juin**, se déroule la procession du T.S.Sacrement dans les rues de Bruxelles tandis que le dimanche suivant, au son des fanfares, le T.S.Sacrement est solennellement honoré dans les rues d'Anvers. Le même dimanche, a lieu aussi la Procession du T.S.Sacrement à Gerwen, rendue encore plus belle grâce au beau temps. *Deo gratias !*

**Le samedi 20 juin**, au prieuré de Gerwen, se tient une recollection des membres néerlandais du Tiers-Ordre de la Fraternité Saint-Pie X : Messe chantée, conférences spirituelles puis chapelet et salut du T.S.Sacrement au programme de cette journée riche en grâces.

**Le dimanche 21 juin**, a lieu la fête de l'école d'Anvers où se rend une importante délégation néerlandaise. Jeu de palets et danses folkloriques au programme de l'après-midi.

L'été est propice aux retraites spirituelles : **du lundi 6 au samedi 11 Juillet**, au prieuré d'Anvers, les abbés J. Verlinden et K. Huysegems prêchent une retraite de Saint-Ignace à dix participants, dont plus de la moitié néerlandaise.

Deuxième retraite de Saint-Ignace prêchées par les mêmes abbés **du 20 au 25 juillet**: à nouveau une dizaine de participants, à majorité flamande cette fois-ci.

Enfin, **du 3 au 8 août**, ce sont cette fois-ci 13 retraitants de langue française qui suivent une retraite mariale prêchée par les abbés Pellouchoud et Legrand, toujours à Anvers.

Les différents camps de la Croisade Eucharistique se déroulent **pendant le mois de juillet**. Ce-lui de langue française attire toujours autant d'enfants et jeunes gens. *Deo gratias !*



Après les nombreuses mutations qui ont touchées le prieuré de Bruxelles, l'année dernière, cette année est plutôt calme : un seul changement ; chez les sœurs : sœur Marie-Lucie remplace sœur Marie-Méditarice pour l'école.

**Le 15 août**, a lieu l'installation du nouvel aumônier du Carmel de Quiévrain, en la personne de M. l'abbé Bruno Duthilleul. Bienvenue dans le district cher Monsieur l'abbé !



**Le lundi 17 août**, débutent des travaux de réfection (peintures extérieures, etc.) au prieuré de Gerwen.

**Du samedi 29 au dimanche 30 août**, c'est le pèlerinage annuelle en l'honneur des martyrs de Gorcum aux Pays-Bas lus de 50 personnes vont à pied de Gorcum jusqu'à Brielle : méditation, prières et chants se succèdent pendant ces deux jours.

**Première semaine de septembre** rime avec rentrée des classes : à Anvers comme à Bruxelles.

**Le samedi 19 septembre**, c'est le traditionnel tournoi de football du district. Après un peu de pluie, le beau temps est finalement au rendez-vous ! Six équipes s'affrontent sur le terrain dans une ambiance sympathique qui a attiré de nombreux fidèles, ainsi que cinq abbés et le frère René-Maria, de retour de retraite. C'est une des équipes du prieuré d'Anvers qui remporte la coupe.



# Sommaire



## 3 ÉDITORIAL

## 4 DOSSIER

La miséricorde d'après Saint Thomas d'Aquin.....	4
Pourquoi s'offrir à l'Amour Miséricordieux ?.....	7
Acte d'offrande à l'Amour Miséricordieux.....	10
La « théologie » de la rencontre.....	11
Bicentenaire de la naissance du Cardinal Pie.....	13



## 18 RÉFÉRENCES CHRÉTIENNES



### Spiritualité :

Retraite avec Saint Jean – Celui que vous aimez est malade (2).....	18
Catéchisme de Saint Pie X : la Pénitence (2).....	20

## 22 CHRONIQUES

Supplique au Saint-Père .....	22
Communiqué de la Maison générale .....	24
Nouvelles de l'Eglise et du monde .....	25
Chronique du district .....	31

